

VILLE D'AMBÉRIEU-EN-BUGEY

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE 2025



SOMMAIRE

- Page 3 : **Préambule**
- Page 4 : **Analyse économique et budgétaire**
 - o Page 4 : Contexte économique international
 - o Page 7 : Contexte économique zone Euro
 - o Page 8 : Contexte économique national
 - o Page 9 : Projet de Loi de finances 2025
- Page 15 : **Analyse Rétrospective 2019 – 2024 du Budget principal**
 - o Page 15 : Fonctionnement
 - o Page 35 : Investissement
- Page 40 : **Analyse et résultats 2024 du Budget principal Section Fonctionnement**
- Page 46 : **Les éléments prévisionnels 2025 du Budget principal**
 - o Page 46 : Fonctionnement
 - o Page 48 : Investissement
- Page 50 : **Les éléments structurants de la dette : Les annuités • Le remboursement du capital • Le remboursement des intérêts • Le capital restant dû**
- Page 53 : **Les perspectives d'évolution 2024 – 2029**
- Page 60 : **Lexique**

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des Conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

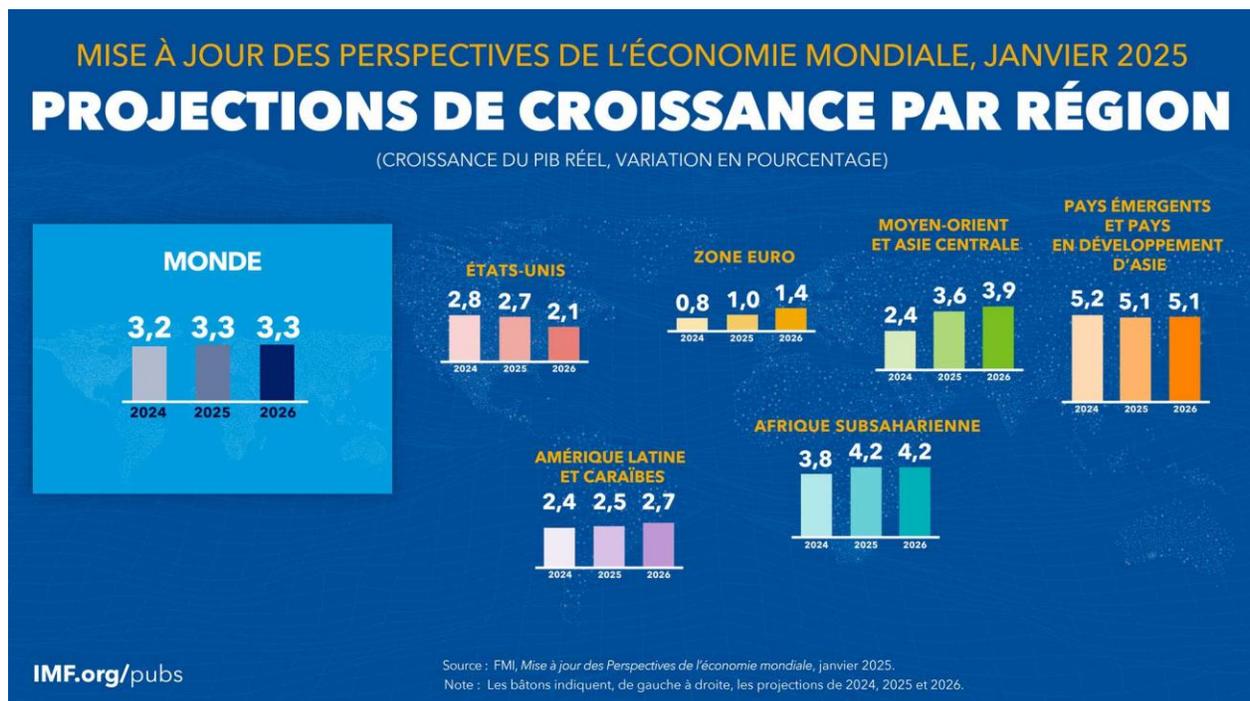
Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de celle-ci.

ANALYSE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

La croissance mondiale devrait s'établir à 3,3 % en 2025 comme en 2026, un niveau inférieur à sa moyenne historique (3,7 % sur la période 2000–19). Au niveau mondial, l'inflation globale devrait ralentir à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026, et elle devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement.

Le solde des risques pesant sur la croissance à moyen terme penche vers un scénario défavorable, tandis que les perspectives à court terme se caractérisent par des risques hétérogènes. Aux États-Unis, des facteurs d'amélioration pourraient stimuler à court terme une croissance déjà vigoureuse alors que dans les autres pays, les perspectives risquent plutôt d'être révisées à la baisse dans un contexte de forte incertitude sur le plan des politiques économiques. Les perturbations du processus de désinflation entraînées par l'action des pouvoirs publics pourraient mettre un frein au changement de cap vers un assouplissement de la politique monétaire, ce qui aurait des répercussions pour la viabilité des finances publiques et la stabilité financière. Pour gérer ces risques, les pouvoirs publics doivent s'attacher à équilibrer les arbitrages entre inflation et activité réelle, à reconstituer des marges de manœuvre et à relever les perspectives de croissance à moyen terme en accélérant les réformes structurelles et en renforçant les règles et la coopération multilatérales.



L'économie mondiale tient bon, même si le degré de résistance varie considérablement d'un pays à l'autre. À 4,7 % en glissement annuel, la croissance en Chine est inférieure aux prévisions. La croissance des exportations nettes plus rapide que prévu n'a que partiellement compensé le ralentissement plus prononcé qu'anticipé de la consommation dans un contexte marqué par un marché de l'immobilier qui tarde à se stabiliser et une confiance des consommateurs qui reste en berne. En Inde, le ralentissement de la croissance a été plus net qu'escompté du fait, en premier lieu, de la décélération plus brutale que prévu de l'activité industrielle. La croissance est restée morose dans la zone euro (les résultats de l'Allemagne s'inscrivant en retrait de ceux des autres pays de la zone euro), ce qui s'explique en grande partie par les faiblesses persistantes des exportations de produits manufacturés et de marchandises, malgré le redressement de la consommation dans le sillage de l'amélioration des revenus réels. Au Japon, la production s'est légèrement contractée sous l'effet de perturbations temporaires des approvisionnements. À l'inverse, les États-Unis ont conservé une dynamique vigoureuse. Portée par une consommation forte, l'activité économique a enregistré un taux de croissance de 2,7 % en glissement annuel au troisième trimestre.

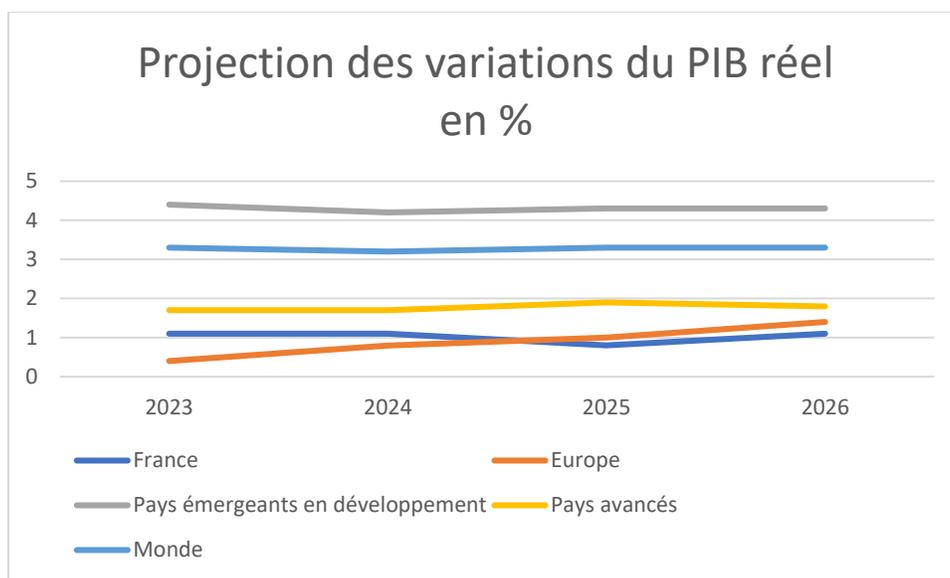
La désinflation mondiale se poursuit, mais l'on constate des signes d'essoufflement dans certains pays et la persistance d'un niveau d'inflation élevé dans quelques cas. La médiane mondiale de l'inflation séquentielle hors alimentation et énergie s'est établie légèrement au-dessus de 2 % au cours des derniers mois. La croissance des salaires nominaux laisse apparaître des signes de tassement, dans un contexte indiquant que la normalisation se poursuit sur les marchés de l'emploi. L'inflation des prix des biens essentiels a diminué à son niveau tendanciel ou en dessous de celui-ci, mais l'inflation des prix des services évolue toujours au-dessus des moyennes pré-pandémiques dans de nombreux pays, plus particulièrement aux États-Unis et dans la zone euro. Des foyers d'inflation élevée attribuables à un certain nombre de facteurs spécifiques persistent également dans certains pays émergents et pays en développement en Europe et en Amérique latine. Les banques centrales des pays où l'inflation se révèle plus tenace font preuve de plus de prudence dans le cycle d'assouplissement, tout en restant attentives aux indicateurs de l'activité économique et du marché de l'emploi, ainsi qu'aux fluctuations des taux de change. Quelques banques centrales relèvent leurs taux et se démarquent ainsi de la tendance générale des politiques monétaires

Les conditions financières mondiales restent généralement accommodantes, même si l'on remarque là aussi des différences selon les pays. Dans les pays avancés, les actions ont connu une embellie, les marchés anticipant des politiques plus favorables aux entreprises aux États-Unis. Dans les pays émergents et les pays en développement, les valorisations des actions ont été plus modestes. De plus, le renforcement généralisé du dollar américain, principalement entraîné par les attentes de nouveaux droits de douane et de relèvement des taux d'intérêt aux États-Unis, a maintenu des conditions de financement plus restrictives dans ces pays. L'incertitude entourant les politiques économiques a fortement augmenté, en particulier sur le plan commercial et budgétaire, même si l'on observe des disparités en fonction des pays. Ces derniers mois, les cours des marchés financiers ont été façonnés par les attentes de changements d'orientation

des politiques publiques initiés par des dirigeants arrivés au pouvoir en 2024. Les marchés ont été perturbés par des épisodes d'instabilité politique dans certains pays asiatiques et européens, qui ont accentué l'incertitude liée au ralentissement des avancées sur le front des politiques budgétaires et structurelles. Les tensions géopolitiques, notamment celles constatées au Moyen Orient, ainsi que les frictions commerciales à l'échelle mondiale restent élevées.

La croissance mondiale devrait rester stable, bien que morose. À 3,3 % en 2025 et 2026, les prévisions de croissance sont inférieures à la moyenne historique (3,7 % sur la période 2000–19). Toutefois, ce chiffre global masque des trajectoires divergentes selon les pays ainsi que l'instabilité du profil de la croissance mondiale. À moyen terme, le solde des facteurs qui influent sur les perspectives est négatif : la croissance mondiale devrait être inférieure à sa moyenne sur la période 2025–26 et les projections à cinq ans s'établissent à environ 3 %. En revanche, les facteurs influant sur les perspectives à court terme pourraient accentuer l'hétérogénéité des trajectoires d'un pays à l'autre : ils sont orientés à la hausse aux États-Unis alors que les risques de révision à la baisse prévalent dans la plupart des autres pays, dans un contexte de forte incertitude entourant l'action des pouvoirs publics et de vents contraires provoqués par les ajustements en cours (notamment dans le secteur de l'énergie en Europe et dans le secteur immobilier en Chine). Une intensification des mesures protectionnistes, par exemple sous la forme d'une nouvelle vague de droits de douane, pourrait exacerber les tensions commerciales, diminuer les investissements, réduire l'efficacité des marchés, entraver les flux commerciaux et perturber de nouveau les chaînes d'approvisionnement. La croissance pourrait se retrouver à la peine à court et moyen terme, mais à des degrés différents selon les pays.

Les perspectives de croissance du PIB du Fonds Monétaire Internationale (FMI), sur la période 2023 - 2026, sont les suivantes :



CONTEXTE ECONOMIQUE ZONE EURO

En zone euro, le climat des affaires semble encore se détériorer. On peut au moins trouver trois raisons à cela :

- L'incertitude politique pèse sur les acteurs économiques
- Des mouvements structurels se superposent aux fluctuations conjoncturelles, à la fois sur le plan national (l'Allemagne doit réinventer un nouveau modèle industriel) et concernant la place de l'Europe dans le monde (politique assez agressive de l'Amérique de D. Trump en matière d'échanges internationaux, concurrence renouvelée des grands pays émergents (la Chine dans l'industrie, l'Amérique latine en matière agricole, l'Inde pour certaines activités de services))
- Le coût relatif de l'énergie devient une variable clef pour l'implantation des grands groupes internationaux et l'Europe est de ce point de vue peu compétitive vis-à-vis des Etats-Unis et de l'Asie.

Scénario de croissance : une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

L'instabilité politique observée des derniers mois (gouvernement G. Attal ayant officié 6 mois avant la dissolution, gouvernement M. Barnier ayant résisté 3 mois, absence de majorité à l'Assemblée nationale, manque de visibilité sur le calendrier 2025) est une situation assez nouvelle pour la France depuis la mise en place de la Ve république. Pour l'instant, les marchés financiers (et les agences de notation) ont plutôt été conciliants avec la France. Les difficultés économiques et politiques en Allemagne, dont les titres servent habituellement de valeur refuge, peuvent être une raison. La taille économique de la France et de sa dette en est une autre. Par chance, l'environnement monétaire est à la détente, ce qui permet au taux français à 10 ans d'être inférieur à son niveau d'avant la dissolution. Mais ce brouillard politique n'est pas sans incidence sur la situation économique. Le manque de visibilité peut favoriser une épargne plus importante des ménages et surtout peser sur les décisions engageant l'avenir des entreprises, en matière d'embauche et d'investissement.

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux Jeux Olympiques de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre. Notre estimation d'un effet Jeux Olympiques de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4ème trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 50 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

LOI DE FINANCES 2025

➤ Historique du PLF 2025

Dans une plus forte mesure encore qu'en 2024, le Projet de Loi de Finances (PLF) initial pour 2025 avait été établi et discuté dans un contexte d'austérité budgétaire. Anticipé à 6,1% à la fin 2024, le déficit public pourrait se creuser jusqu'à 6,9% à l'issue de l'exercice 2025, loin des 3% attendus selon les critères de Maastricht, sans mesures correctives.

L'année 2023 a été marquée par une forte dynamique des dépenses et des recettes de fonctionnement des collectivités du bloc communal. Grâce au dynamisme des recettes, en particulier fiscales, l'épargne brute de l'ensemble des communes et EPCI a augmenté en 2023 de 5,4% par rapport à 2022.

Cependant, en 2024, la situation financière de ces mêmes collectivités risque de se tendre : les dépenses de fonctionnement continueraient à augmenter à un rythme soutenu de +4,8%, mais le dynamisme des recettes, lui, faiblirait avec une évolution à peine supérieure à 3%. En conséquence, l'épargne brute des communes et EPCI pourrait diminuer de 4,4% en 2024. Cette situation doit être mise en parallèle avec le niveau élevé des dépenses d'investissement, qui pourraient croître de 8,6% en 2024 pour atteindre plus de 56 milliards d'euros. Par ailleurs, le fonds de roulement total des collectivités du bloc communal diminuerait de 3,7 milliards d'euros en 2024 après avoir connu l'équilibre en 2023. Enfin, l'encours de dette total des collectivités du bloc communal augmenterait de près de 2% pour s'établir à 141 milliards d'euros à l'issue de l'année 2024.

En agrégeant les comptes de l'ensemble des collectivités locales (régions, collectivités territoriales uniques, départements, communes, groupements à fiscalité propre et EPCI sans fiscalité propre), le même phénomène peut être observé : les dépenses de fonctionnement augmenteraient à un rythme plus soutenu que les recettes, tandis que les dépenses d'investissement continueraient de croître fortement. En conséquence, en considérant l'ensemble des collectivités, le fonds de roulement total des entités locales diminuerait de 8 milliards d'euros en 2024, en raison à la fois de la dégradation de l'épargne brute globale (baisse de 3,8 milliards d'euros) et de la hausse significative des dépenses d'investissement (+5,2 milliards d'euros). L'encours de dette total des collectivités grimperait à 210,7 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2024, contre 204,9 milliards d'euros fin 2023. Le 17 décembre dernier, lors d'une audition à l'Assemblée nationale, madame Cécile Raquin, Directrice générale des collectivités territoriales, a avancé le chiffre d'une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 5,9% sur un an en 2024.

Avant même la dissolution de l'Assemblée nationale et la formation du nouveau gouvernement M. Barnier, tombé au début du mois de décembre dernier, le précédent exécutif appelait à des économies massives de manière à contrôler le déficit public, et le ramener vers une trajectoire de réduction sur plusieurs années.

	2024	2025
Croissance (source : PLF initial 2025)	1.1 %	1.1 %
Déficit public (source : PLF initial 2025)	-6.1 %	-5.0 %
Inflation (source : PLF initial 2025)	+2.1 %	+1.8 %
Endettement en % du PIB (source : PLF 2025)	112.9 %	114.7 %

Le PLF initial pour 2025 poursuivait l'objectif de dégager 60,6 milliards d'euros de marges de manœuvre supplémentaires pour contenir le déficit public à 5 % au terme de l'exercice 2025. Parmi ces 60 milliards d'euros, 41,3 milliards d'euros concernaient des économies sur les dépenses, et 19,3 milliards d'euros provenaient de recettes nouvelles. Ces 19,3 milliards d'euros de recettes nouvelles devaient être issues d'une taxation renforcée sur les Français les plus fortunés et les grands groupes. Pour mémoire, la décomposition des 41,3 milliards d'euros de dépenses en moins s'établissait comme suit :

	En Mds d'euros
Budget de l'Etat	21.5
Budget de la Sécurité Sociale	14.8
Budget des collectivités locales	5.0
Totale	41.3

Le Projet de Loi de Finances initial, présenté à l'Assemblée nationale en octobre dernier, prévoyait trois grandes mesures d'économies portées par les collectivités locales.

Dans le détail, 3 milliards d'euros devaient être prélevés sur 400 à 450 collectivités ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros et ne disposant pas d'une situation financière « trop » dégradée, de manière à abonder un fonds de réserve s'inspirant largement du dispositif d'auto-assurance envisagé par monsieur Bruno Le Maire, ancien ministre de l'Economie et des finances, à l'occasion des Assises des finances publiques organisées par Bercy en juin 2023.

Par ailleurs, il était prévu d'écarter la dynamique de TVA reversée aux collectivités locales, destinée à compenser la suppression d'un certain nombre d'impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences principales et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises principalement). Economie anticipée : 1,2 milliard d'euros. Tous droits réservés – De plus, le taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) devait diminuer pour s'établir à 14,850% à compter de 2025, contre 16,404% jusqu'en 2024. L'éligibilité au fonds des dépenses de fonctionnement devait être supprimée. L'économie attendue de cette mesure était de 800 millions d'euros.

En synthèse :

Mesure	Economie prévue
Prélèvement pour abonder le fonds de réserve	3 Mds €
Ecrêtement de la dynamique de TVA	1,2 Md €
Recentrage / diminution du taux de compensation du FCTVA	0,8 Md €
TOTAL	5,0 Mds €

A ces 5 milliards d'euros annoncés devaient être ajoutés les effets d'autres mesures d'économies :

- Baisse du fonds vert de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros en 2025.
- Augmentation du taux de cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL, avec un surcoût estimé à plus d'un milliard d'euros pour les collectivités en 2025.

Cependant, une motion de censure votée le 4 décembre dernier contre le gouvernement M. Barnier, alors que ce dernier avait engagé sa responsabilité sur le Projet de Loi de Financement de la sécurité sociale 2025, a stoppé net les débats parlementaires, alors que le Sénat était en train d'examiner le volet « dépenses » du PLF.

Devant cette situation, l'Assemblée nationale le 16 décembre puis le Sénat le 18 décembre ont adopté un projet de loi de finances spéciale, devant permettre à l'Etat de pouvoir prélever les impôts et d'assurer le fonctionnement des services publics au début de l'année 2025, dans l'attente du vote d'une loi de finances initiale 2025 en bonne et due forme.

La loi de finances spéciale n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 comporte ainsi quatre articles :

- Article 1 : L'Etat est autorisé à percevoir les impôts, dont les impôts locaux, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances initiale 2025.
- Article 2 : Inscription explicite dans la loi des prélèvements sur les recettes de l'Etat (dont la DGF) à destination des collectivités locales, selon les montants 2024.
- Article 3 : L'Etat est autorisé à emprunter en 2025.
- Article 4 : Les organismes de sécurité sociale, dont la CNRACL, sont autorisés à emprunter en 2025.

En complément de cette loi de finances spéciale, le décret n° 2024-1253 a été publié au Journal Officiel le 31 décembre dernier. Ce décret porte répartition des crédits relatifs aux services votés pour 2025, selon les mêmes montants que ceux prévus en 2024.

Depuis le vote de cette loi de finances spéciale, les débats budgétaires ont repris au Parlement, selon la méthode et le calendrier suivants :

- Etape 1 : Reprise des débats parlementaires au Sénat le 15 janvier dernier sur la version du texte discutée par le Sénat sur la deuxième partie du PLF initial relative aux dépenses ;
- Etape 2 : Vote solennel du Sénat le 23 janvier puis organisation d'une commission mixte paritaire, puis retour du texte à l'Assemblée nationale pour une seconde lecture avec possibilité de modifier ou de supprimer des mesures (mais pas d'en ajouter de nouvelles) ;
- Etape 3 : Adoption de la loi de finances 2025 prévue pour la mi-février
- Etape 4 : Dépôt éventuel d'un projet de loi de finances rectificatif ou plus probablement d'un projet de loi portant diverses dispositions économiques, financières et sociales afin d'adopter des mesures faisant consensus entre les parlementaires (soutien aux agriculteurs, indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation, etc...)

➤ Éléments de prévisions budgétaires pour 2025

S'agissant des dispositions concernant les collectivités locales, la loi de finances pour 2025 devrait selon toute probabilité se rapprocher du texte retravaillé « en deux fois » par le Sénat, dans un premier temps à la fin du mois de novembre dernier, et dans un second temps depuis la mi-janvier. Le « fardeau » reposant sur les collectivités locales devrait ainsi passer de 5 milliards d'euros dans le PLF initial à 2,2 milliards d'euros dans le texte définitif.

1. Principales mesures d'économie

- **Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales (article 31)** : Le présent article reconduit exceptionnellement pour l'exercice 2025 les montants de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) versés en 2024 aux collectivités locales qui en sont affectataires, en prenant pour valeur de référence la dynamique fiscale de l'année précédente, en lieu et place de celle de l'année en cours.

- **Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités (article 64)** : Afin d'associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques, notamment prévu au I de l'article 17 de la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, le présent article tend à instituer un mécanisme de mise en réserve pour les finances locales. Initialement, celui-ci prenait la forme d'un fonds abondé par les prélèvements sur le montant des impositions revenant aux communes, aux départements, aux régions et à leurs établissements publics à fiscalité propre, et dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros.

Cependant, dans la nouvelle mouture, ce fonds ne serait plus alimenté par 3 mais par 1 milliard d'euros. Ce prélèvement d'1 milliard d'euros serait réparti dans un premier temps entre les régions, les départements et les collectivités du bloc communal (EPCI et communes) en fonction de leurs niveaux agrégés d'épargne brute. Autrement dit, plus une catégorie de collectivité aura un taux d'autofinancement agrégé faible, moins elle sera mise à contribution. Dans un second temps, la contribution serait répartie entre les collectivités membres de chaque catégorie en fonction d'un indice synthétique composé du potentiel financier par habitant et du revenu par habitant. S'agissant des collectivités du bloc communal, seuls les EPCI et les communes disposant d'un indice synthétique supérieur à 110% de l'indice moyen seraient ainsi appelés à contribuer au dispositif. Par ailleurs, les communes mentionnées au III de l'article L. 2336-3 du Code général des collectivités territoriales seraient exemptées de cette contribution. Les sommes prélevées seraient en quelque sorte mises en réserve puis redistribuées partiellement les trois années suivantes aux collectivités concernées. Seul un pourcentage marginal du montant de la contribution (10%) aurait vocation à alimenter les différents fonds de péréquation existants.

2. Evolution des concours financiers de l'Etat :

- **Fixation pour 2025 du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des variables d'ajustement (article 29) :** S'agissant de la DGF, le Projet de Loi de Finances pour 2025 pérennise les deux hausses successives de +320 M€ en 2023 et +320 M€ en 2024 par lesquelles l'État a pris majoritairement à sa charge la poursuite de la dynamique des dotations « péréquatrices » qui bénéficient aux collectivités les plus fragiles. S'agissant des variables d'ajustement, mentionnées au II du présent article, elles permettront en 2025 de maîtriser la hausse des concours inclus dans le périmètre des dépenses de l'État. En 2025, le montant de la minoration atteint ainsi 487 M€. Ce montant revient à un niveau ante crise, conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

- **Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales (article 32) :** Le présent article évalue les prélèvements sur les recettes de l'État (PSR) au profit des collectivités territoriales en 2025 à un montant de 44,189 Md€. L'évolution par rapport à 2024 s'explique principalement par :

- Une stabilité nominale de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État au niveau de la loi de finances pour 2024, soit 27 245 M€ en constant, ce qui permet de pérenniser les deux augmentations de +320 M€ intervenue en loi de finances pour 2023 et +320 M€ en loi de finances pour 2024 ;
- Une baisse du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) de 258 M€ ;
- La dynamique des prélèvements sur recettes (PSR) dits « fiscaux » à hauteur de +314 M€ en raison de l'effet-base lié à la revalorisation annuelle forfaitaire des bases et de la compensation de taxe foncière sur les propriétés bâties
- La détermination du montant définitif du PSR de compensation de la réforme de 2023 de la taxe sur les logements vacants soit +8,7 M€ ;
- Une minoration des variables d'ajustement à hauteur de -487 M€, laquelle permettra en 2025 de maîtriser la hausse des concours inclus dans le périmètre des dépenses de l'État (PDE) ;
- D'autres évolutions tendanciennes à hauteur de -46 M€.

- **Répartition de la dotation globale de fonctionnement (article 61) :** Augmentation du niveau des dotations de péréquation au sein de la DGF. Le présent article prévoit de majorer de 290 M€ les dotations de péréquation des communes (140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et 150 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR)).

- **Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (article 62) :** Le présent article tire les conséquences de l'article 240 de la loi de finances pour 2024 qui a remplacé dans le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales le produit perçu par le bloc communal au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue en compensation de la suppression de cet impôt. Le présent article inclut cette même fraction de TVA dans les ressources fiscales agrégées prises en compte comme référence pour l'application éventuelle d'un plafonnement du prélèvement du FPIC, et rend cette mesure applicable à la répartition du fonds effectuée en 2024.

3. Autres mesures fiscales :

- **Adaptation des tarifs d'accise sur l'électricité et diverses simplifications et sécurisations (article 7) :** Le présent article adapte les tarifs normaux d'accise en sortie de bouclier tarifaire afin de garantir au consommateur une baisse de 9 % du tarif réglementé de vente en 2025 à partir du 1er février.

- **Report de trois ans de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (article 15) :** Afin de renforcer la compétitivité des entreprises, une baisse des impôts de production a été initiée depuis 2021, conduisant à leur réduction de plus de 15 Md€ depuis cette date. Dès 2021, les impôts fonciers des établissements industriels ont été divisés par deux et l'imposition à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises a également été diminuée de moitié.

ANALYSE RETROSPECTIVE 2019 – 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

• SECTION FONCTIONNEMENT

Evolution démographique

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution sur les 6 ans
Population DGF	14 702	14 612	14 771	14 697	14 850	15 428	4,94%
Population INSEE	14 518	14 428	14 586	14 514	14 662	15 240	4,97%

La population DGF prend en compte non seulement la population INSEE, mais également la population « comptée à part », soit les personnes ne résidant pas à titre principal sur la commune, mais ayant conservé un lien avec une résidence sur la commune.

Synthèse rétrospective du budget principal 2019 – 2024

Dans la continuité de ces dernières années, sur la période examinée, on constate que les produits de fonctionnement augmentent de manière significative, notamment ces trois dernières années.

De fait, l'assise financière de la Ville, désormais solide, permet de pouvoir répondre sur fonds propres aux projets d'aménagement du territoire qui interviennent en 2025. En effet, à ce jour, l'ensemble des actions « cœur de ville » est intégralement porté et financé par la Ville.

Cependant, différents chantiers ambitieux sont aujourd'hui amorcés et vont se dérouler sur les 3 prochaines années. Ils nécessiteront de mobiliser fortement les fonds propres communaux. Par conséquent, il conviendra de poursuivre la gestion rigoureuse et quotidienne des finances de la Ville pour répondre aux ambitions arrêtées. A cela s'ajoute, comme précisé ci-avant, un climat global financier de plus en plus tendu et contraint, qui impose de maintenir la plus grande vigilance, tant dans les perspectives que les engagements.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Taux de croissance annuel moyen	Evolution sur les 2 dernières années
Recettes réelles courantes de fonctionnement (A)	16 489 674	16 129 454	16 966 050	18 556 571	19 126 582	19 554 191	3,10%	2,24%
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	14 801 964	13 879 092	13 637 024	14 131 232	15 152 668	15 445 716	0,72%	1,93%
Epargne de gestion (C=A-B)	1 687 710	2 250 362	3 329 026	4 425 339	3 973 914	4 108 475	23,91%	3,39%
Résultat financier (D=76-66)	-388 952	-322 326	-241 699	-157 156	-203 388	88 989	-20,48%	-143,75%
Résultat exceptionnel (E = 77-67)	440 963	-15 968	543 576	847 736	561 084	983 132	20,49%	75,22%
Epargne brute (F=C+D+E)	1 739 721	1 912 068	3 630 903	5 115 918	4 331 610	5 180 596	32,96%	19,60%
Remboursement capital dette assimilés (G)	1 726 758	1 726 760	1 160 196	994 372	999 046	1 011 234	-6,91%	1,22%
Epargne nette (H=F-G)	12 963	185 308	2 470 707	4 121 547	3 332 564	4 169 362	5344,10%	25,11%
Dépenses d'équipements d'investissement (I)	4 052 153	2 618 243	1 873 789	1 607 508	2 654 018	3 644 831	-1,68%	37,33%
Recettes financières d'investissement (y compris souscription d'emprunt (J))	2 231 256	6 409 125	2 543 452	739 862	1 469 316	1 598 944	-4,72%	8,82%
Financement (-) ou reconstitution des fonds propres (+) H+J-I=K	-1 807 934	3 976 189	3 140 371	3 253 901	2 147 862	2 123 475	-36,24%	-1,14%
Encours de la dette au 31/12 (L)	12 267 266	12 445 751	11 291 390	10 301 845	9 302 799	9 292 138	-4,04%	-0,11%
Capacité de désendettement (L/F)	7	7	3	2	2	2	-12,43%	-16,48%

DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	TAUX DE
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	15 210 181	14 217 387	13 915 335	14 131 232	15 152 668	15 445 716	0,26%
011 Charges à caractère général	4 295 636	3 490 343	3 488 512	3 774 890	4 323 011	4 394 291	0,38%
<i>dont 606122 électricité chauffage</i>	767 062	849 727	545 128	548 276	761 926	830 726	1,38%
<i>dont 61521 entretien des terrains</i>	284 567	91 129	130 060	163 464	289 764	286 775	0,13%
<i>dont 615221 entretien bâtiments</i>	162 327	67 682	70 922	123 544	41 241	37 760	-12,79%
<i>dont 615231+615232 entretien des voiries et réseaux</i>	501 822	396 232	407 559	337 069	485 873	440 487	-2,04%
<i>dont 60632 fournitures de petits équipements</i>	351 260	183 368	208 256	208 256	293 611	260 300	-4,32%
<i>dont 6262 frais télécommunications</i>	54 680	44 224	38 474	36 761	34 962	28 848	-7,87%
<i>dont 6156 maintenance</i>	314 558	334 439	234 140	173 569	212 014	217 965	-5,12%
<i>dont autres dépenses activités des services</i>	1 590 048	1 523 543	1 850 389	2 183 952	2 203 621	2 291 430	7,35%
012 charges de personnel	8 230 303	8 374 309	8 385 675	8 352 012	8 561 747	8 783 408	1,12%
014 atténuation de charges	218 483	242 147	263 309	270 925	260 711	228 263	0,75%
65 autres charges de gestion courante	2 057 542	1 772 293	1 499 528	1 546 176	1 787 135	1 877 768	-1,46%
<i>dont 65748 subventions aux associations</i>	666 199	485 774	399 594	404 751	539 904	518 685	-3,69%
<i>dont 65311 indemnités et frais d'élus</i>	206 545	203 620	167 545	170 469	174 705	177 067	-2,38%
<i>dont 657363 CCAS</i>	110 477	75 237	97 000	119 600	119 600	154 750	6,68%
<i>dont 6558 enseignement privé, fonjep service incendie et secours</i>	145 840	169 778	158 099	144 007	151 408	172 755	3,08%
<i>dont 6521 déficit budgets Transport</i>	199 712	151 574					-16,67%
<i>dont 65568 (divers syndicats, centre nautique)</i>	653 560	653 560	604 906	609 711	680 836	716 825	1,61%
<i>dont autres dépenses chapitre 65</i>	75 209	32 750	72 384	97 637	120 682	137 685	13,85%
66 charges financières	394 336	322 326	245 029	159 380	204 450	143 545	-10,60%
67 charges ceptionnelles	13 881	15 969	21 071	21 112	15 612	2 027	-14,23%
68 dotations aux amortissements	-	-	12 210	6 736	0	16 414	

L'évolution moyenne des charges de fonctionnement est de 0.54 % entre 2019-2024
dont :

- + 1.12 % sur les charges de personnel, la masse salariale représentant la principale dépense, pour près de 57.5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette augmentation se poursuit de manière stable sur la période, cette dépense devant être contenue pour garantir la maîtrise budgétaire, ce poste étant le principal du budget des charges de la Ville. De fait, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences mise en place permet de répondre à cet enjeu, sous réserve des réformes pouvant fortement impacter cet équilibre.
- + 0.38 % sur le 011, les charges à caractère général, acte la reprise à la hausse des dépenses globales. En effet, en raison de l'inflation et de l'augmentation de nombreux postes depuis plusieurs années, et bien que la Ville poursuive l'examen fin de l'ensemble de ses dépenses, il est inéluctable d'acter une légère hausse. Cependant, cette dernière est toujours complètement maîtrisée et modérée, ce qui permet de poursuivre et garantir l'équilibre budgétaire de la Ville.

Détail des charges de fonctionnement par chapitre

CHAPITRE	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024
011 Charges à caractère général	4 295 636	3 490 343	3 488 512	3 774 890	4 323 011	4 394 291
012 Charges de personnel	8 230 303	8 374 309	8 385 675	8 352 012	8 561 747	8 783 408
014 Atténuation de charges	218 483	242 147	263 309	270 925	260 711	228 263
65 Autres charges de gestion courante	2 057 542	1 772 293	1 499 528	1 546 176	1 787 135	1 877 768
66 Charges financières	394 336	322 326	245 029	159 380	204 450	143 545
67 Charges exceptionnelles	13 881	15 969	21 071	21 112	15 612	2 027
68 Dotations aux provisions	-	-	12 210	6 736	0	16 414
TOTAL DEPENSES REELLES	15 210 181	14 217 387	13 915 335	14 131 232	15 152 668	15 445 716
023 Virement à la section d'investissement	1 399 544	401 147	1 303 086	2 841 085	6 910 185	4 098 579
042 Opérations d'ordre	1 166 348	1 120 221	1 235 816	1 483 313	1 405 207	2 602 720
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	2 565 891	1 521 368	2 538 903	4 324 398	8 315 391	6 701 300
TOTAL REALISE	17 776 072	15 738 756	16 454 238	18 455 630	23 468 059	22 147 015

DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

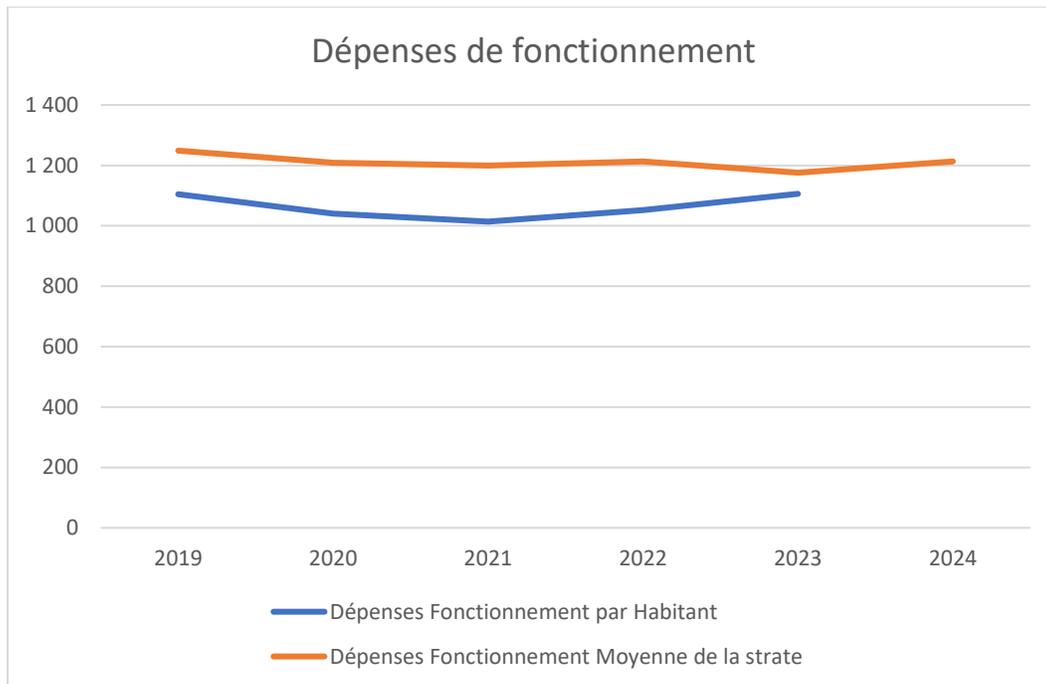
La Commune apporte un soutien au tissu associatif, qui représente environ 3.7% des dépenses de fonctionnement, subventions en nature non comprises.

Montant des subventions allouées aux associations entre 2019 et 2024 :

TOTAL	3 014 907 €
--------------	--------------------

SYNTHESE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses Fonctionnement par Habitant	1 105	1 040	1 014	1 052	1 106
Dépenses Fonctionnement - Moyenne de la strate	1 213	1 176	1 213	1 277	1 335



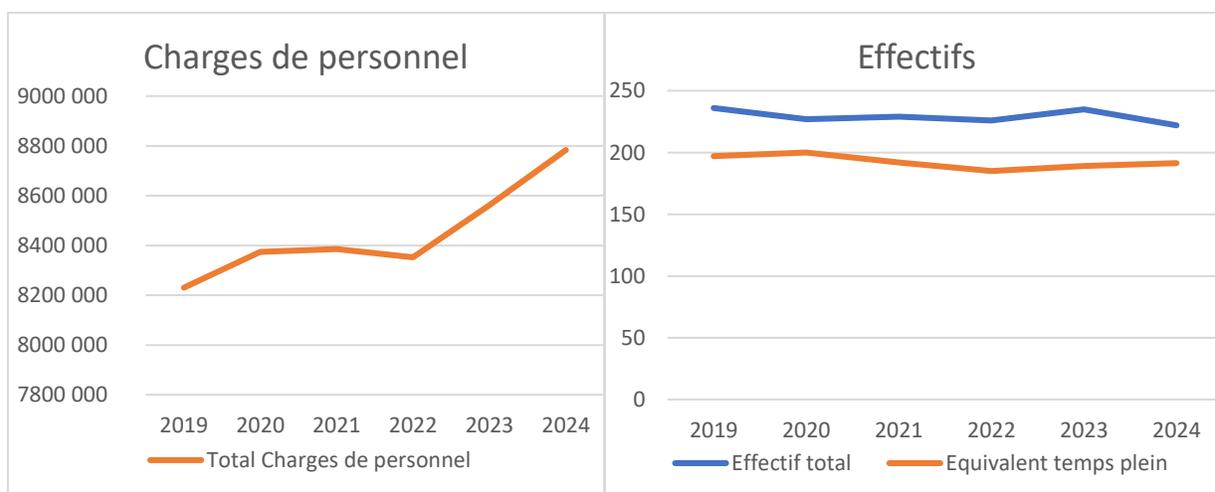
CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse reprend le total du chapitre des charges de personnel (012) diminué des recettes liées au remboursement de la maladie (013) et des indemnités des élus.

CHAPITRE	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024
012 Charges de personnel	8 230 303	8 374 309	8 385 675	8 352 012	8 561 747	8 783 408
013 Atténuation de charges	122 460	96 871	98 814	79 957	86 251	117 678
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	8 107 843	8 277 438	8 286 862	8 272 055	8 475 496	8 665 730
Montant par habitant (population INSEE)	558	574	574	570	578	
Montant de la strate	649	657	672	700	720	

Évolution de l'effectif du personnel de 2019 à 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	190	192	185	169	161	169
Congé parental				2	1	0
Disponibilité	6	6	6	7	7	7
Détachement	1	1	1	3	8	0
Contractuels	39	28	37	45	58	46
Effectif total	236	227	229	226	235	222
Equivalent temps plein	197	200	192	185	189	191,34



La masse salariale connaît une augmentation assez significative cette année comparée aux 6 dernières années. Elle s'élève à 2.52 % soit 221 661€. En effet, la principale cause est la conséquence directe de la réévaluation de la cotisation CNRACL, organisme de retraite des fonctionnaires territoriaux, qui se voit évoluer de 4 % au 1^{er} janvier et s'élève ainsi à 34.65 %. Sur trois ans, l'évolution totale devrait être de 12 % pour un taux global de 43.25 %. A cela s'ajoute l'évolution des effectifs. Ainsi, on constate la diminution de 9 postes, mais l'augmentation globale de 2.34 Equivalent Temps Plein (ETP).

DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La Commune voit ses recettes ralentir entre 2023 et 2024, en raison principalement de la fin de la location de certains bâtiments (Ex Guy Noel) induisant une baisse de 6.72 %. Cependant, sur la période, l'évolution se maintient à 11.15 %.

En effet, les produits de l'activité des services restent dynamiques (+3.70 %), ainsi que la fiscalité locale (3.56 %). Pour rappel, le dynamisme fiscal tient à la traditionnelle évolution des bases fiscales assurées par l'Etat ainsi que la transformation démographique.

Il faut souligner qu'à l'instar de toutes les communes de France, les droits de mutation se sont effondrés (-63 %). La reprise de l'activité du secteur immobilier sur 2025 devrait permettre de disposer de nouvelles recettes.

Concernant les dotations, la DGF poursuit son augmentation, certes faible, mais néanmoins existante, tout comme la DSU.

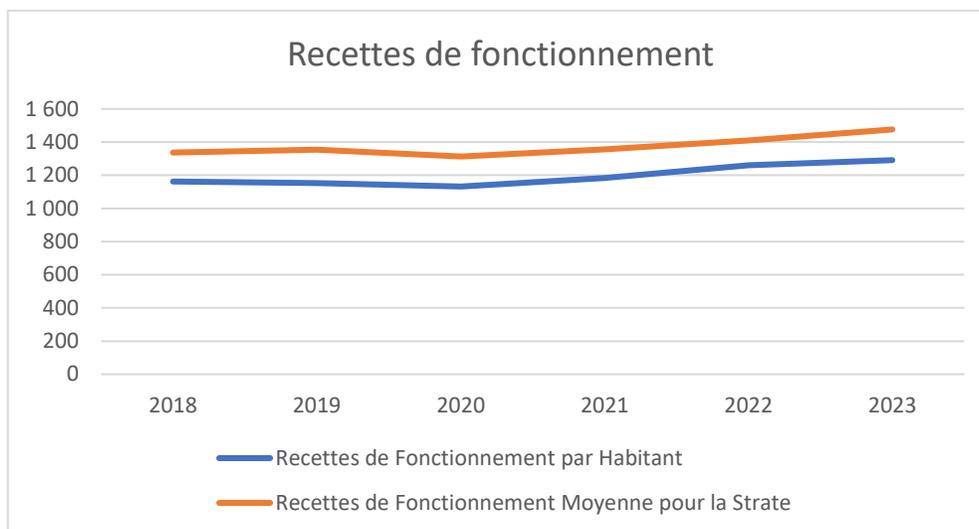
En complément, on peut noter que les subventions diverses restent globalement stables, ce qui est cohérent, ces dernières recouvrant notamment les subventions CAF en lien avec l'activité traditionnelle des services pour l'accueil des tous petits.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TAUX DE CROISSANCE MOYEN ANNUEL	Evolution
Produits réels courants de fonctionnement (A) Recettes de gestion des services	16 949 902	16 562 681	17 534 028	18 556 571	19 126 582	19 554 191	2,56%	15,36%
Atténuation de charges (recettes RH principalement) - Chapitre 013	122 460	96 871	98 814	79 957	86 251	117 678	-0,65%	-3,91%
Produits de l'activité des services - Chapitre 70	937 882	749 627	1 102 574	1 005 025	1 110 255	1 146 067	3,70%	22,20%
<i>dont 7067 scolaires et periscolaires</i>	345 283	222 932	323 031	364 900	377 254	408 461	3,05%	18,30%
<i>7066 dont petite enfance enfance</i>	134 657	120 226	171 243	161 927	170 253	152 728	2,24%	13,42%
<i>70841 et 70848 Mise à dispo de pers</i>	232 200	222 269	187 655	111 736	134 754	165 002	-4,82%	-28,94%
<i>dont autres (culturel sport ect.)</i>	225 742	184 200	420 645	366 462	427 994	419 875	14,33%	86,00%
Produits des impôts et taxes - Chapitre 73	3 357 685	3 360 685	3 392 212	3 363 283	3 431 543	3 413 056	0,27%	1,65%
<i>dont 73211 attributions de compensations</i>	2 269 080	2 269 080	2 269 080	2 269 080	2 269 080	2 269 080	0,00%	0,00%
<i>dont 73212 dotation de solidarité communautaire</i>	986 473	989 473	1 021 000	985 620	1 049 564	1 031 629	0,76%	4,58%
<i>dont 73221 FNGIR</i>	102 132	102 132	102 132	102 132	102 132	104 797	0,43%	2,61%
<i>dont autres</i>				6 451	10 767	7 550		
Produits de la fiscalité locale - chapitre 731	8 088 642	8 371 227	8 812 940	9 586 547	9 785 398	9 817 000	3,56%	21,37%
<i>dont 73111 contributions directes</i>	7 121 432	7 272 229	7 502 356	7 879 317	7 879 317	8 793 405	3,91%	23,48%
<i>dont 73123 droit de mutation</i>	453 238	572 810	759 488	1 093 131	1 093 131	402 881	-1,85%	-11,11%
<i>dont 73141 taxe sur la conso finale d'électricité</i>	333 497	331 461	340 034	385 955	385 955	395 076	3,08%	18,46%
<i>dont autres</i>	78 343	92 595	108 930	228 144	426 995	225 639	31,34%	188,01%
Dotations et participations - Chapitre 74	2 759 277	2 633 192	2 711 980	2 770 843	3 098 457	3 103 939	2,08%	12,49%
<i>dont 74111 DGF</i>	1 170 467	1 129 177	1 104 550	1 048 617	1 064 062	1 112 812	-0,82%	-4,93%
<i>dont 741123 DSU</i>	408 441	371 596	428 231	450 494	474 181	516 868	4,42%	26,55%
<i>dont 74833 compensations fiscales</i>	263 066	280 515	232 467	259 649	289 058	232 909	-1,91%	-11,46%
<i>dont 747888 Subventions diverses (CAF et CEJ principalement)</i>	676 947	634 054	675 346	674 057	906 577	916 193	5,89%	35,34%
<i>dont autres</i>	240 356	217 850	271 385	338 026	364 579	325 157	5,88%	35,28%
Autres produits de gestion courante - Chapitre 75	1 223 728	917 851	847 531	879 843	1 036 919	730 364	-6,72%	-40,32%
<i>dont 752 Locations d'immeubles</i>	1 080 189	911 697	840 538	774 828	697 652	636 102	-6,85%	-41,11%
<i>dont autres</i>	143 539	6 154	6 993	105 015	339 266	94 262	-5,72%	-34,33%
Produits financiers - Chapitre 76	5 384	4 395	3 330	2 224	1 062	232 535	703,17%	4219,00%
Produits exceptionnels - Chapitre 77	454 844	428 833	564 647	868 847	576 696	985 158	19,43%	116,59%
Reprise sur amortissement - Chapitre 78				0	0	8 394		

Détail des recettes de fonctionnement par chapitre

CHAPITRE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	TAUX DE CROISSANCE MOYEN ANNUEL
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
013 Atténuation de charges	122 460	96 871	98 814	79 957	86 251	117 678	-0,65%
70 Produits des services	937 883	749 628	1 102 574	1 005 025	1 110 255	1 146 067	3,70%
731 Fiscalité locales				3 363 283	9 785 398	9 817 000	
73 Impôts et taxes	11 446 327	11 731 912	12 205 152	9 586 547	3 431 543	3 413 056	-11,70%
74 Dotations subventions et participations	2 759 277	2 633 192	2 711 980	2 733 332	3 098 457	3 103 939	2,08%
75 Autres produits gestion courante	1 223 728	917 851	847 531	879 843	1 036 919	730 364	-6,72%
76 Autres produits financiers	5 384	4 395	3 330	2 224	1 062	232 535	703,17%
77 Produits exceptionnels	454 844	428 833	564 647	868 904	576 696	985 158	19,43%
TOTAL RECETTES RELLES	16 949 903	16 562 682	17 534 027	18 519 116	19 126 582	19 545 797	2,55%
042 Opérations d'ordre	124 716	115 522	95 869	91 768	154 129	615 116	65,54%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	124 716	115 522	95 869	91 768	154 129	615 116	65,54%
TOTAL REALISE	17 074 619	16 678 204	17 629 896	18 610 885	19 280 711	20 160 913	3,01%
002 Reprise résultats N-1	1 093 275	95 622	1 352 567	3 831 312	6 865 106	8 550 170	113,68%
TOTAL CUMULE	18 167 894	16 773 826	18 982 463	22 442 197	26 145 816	28 711 084	9,67%

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de Fonctionnement par Habitant	1 162	1 153	1 132	1 184	1 261	1 291
Recettes de Fonctionnement - Moyenne pour la Strate	1 336	1 354	1 313	1 357	1 410	1 476



Bien que les recettes poursuivent leur augmentation, on constate malheureusement que ces dernières restent et demeurent en deçà de celles de la strate, et ce de manière significative, pour près de 185 € par habitant, soit un delta pour une commune équivalente de plus de 2.7 millions d'euros.

EVOLUTION DES RATIOS D'EPARGNE

L'épargne nette poursuit son amélioration en raison des efforts budgétaires réalisés au cours des dernières années. Elle permet donc d'alimenter en conséquence des projets d'investissement et également de reconstituer la santé financière de la collectivité.

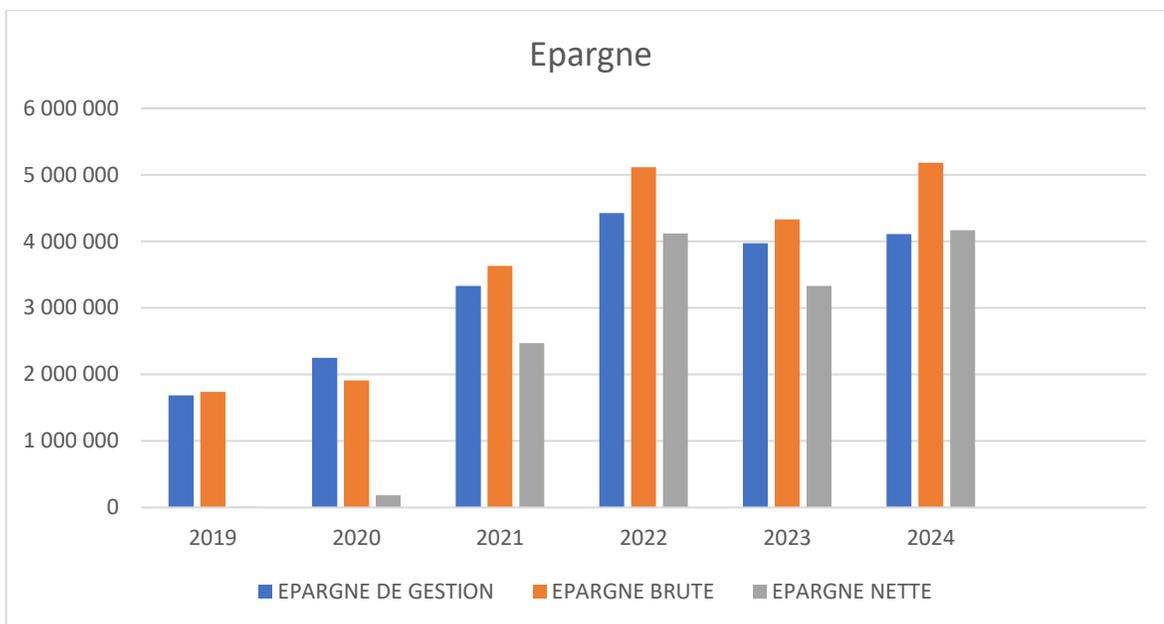
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
EPARGNE DE GESTION	1 687 710	2 250 362	3 329 026	4 425 339	3 973 914	4 108 475
EPARGNE BRUTE	1 739 721	1 912 067	3 630 903	5 115 918	4 331 610	5 180 596
EPARGNE NETTE	12 963	185 307	2 470 706	4 121 547	3 332 564	4 169 362

Rappel des méthodes de calcul pour les différentes épargnes

Epargne de gestion = Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement

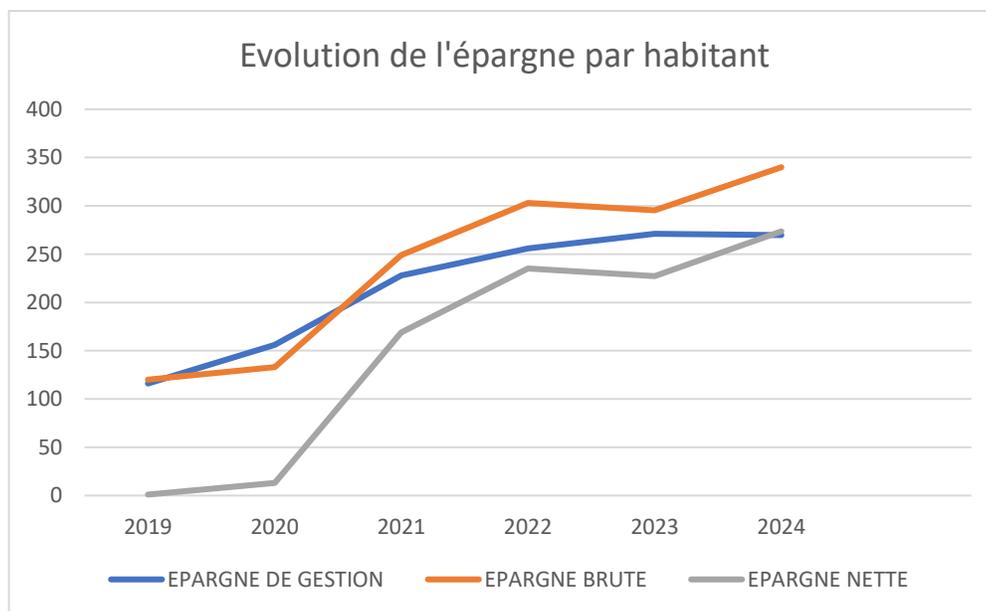
Epargne brute = Epargne de gestion – résultat financier (Chapitre 66-chapitre 76) + résultat exceptionnel (chapitre 67-chapitre 77)

Epargne nette = Epargne brute – capital de la dette



Evolution par habitant

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
EPARGNE DE GESTION	116	156	228	256	271	270
EPARGNE BRUTE	120	133	249	303	295	340
EPARGNE NETTE	1	13	169	235	227	274



EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE (source DGCL)

Définition du fonds de roulement : Le fonds de roulement est calculé à partir des mandats et des titres émis par la collectivité considérée au cours d'un exercice alors que la trésorerie résulte elle, de la différence entre les encaissements et les décaissements de l'année. Ainsi, si la collectivité a émis des titres de recettes dont les montants n'ont pas encore été encaissés par le comptable (reste à recouvrer), ou des mandats non encore décaissés (restes à payer), ces sommes sont déjà intégrées dans le fonds de roulement alors qu'elles ne sont pas encore prises en compte dans la trésorerie.

Le résultat de clôture détaillé ci-dessous fait état de la stabilisation du fonds de roulement à un niveau significatif, permettant d'acter de l'amélioration de la situation en vue de garantir la capacité de la Ville à assurer ses diverses traites.

ANNEE	Fin d'exercice en M€	Par habitant	Strate par habitant
2014	1 239	86	184
2015	1 309	88	232
2016	1 980	133	276
2017	5 151	354	286
2018	1 663	114	296
2019	-100	-7	298
2020	904	63	316
2021	3 820	262	348
2022	7 145	492	354
2023	9 206	628	348

LES DOTATIONS ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

La dotation globale de fonctionnement (DGF) d'une commune est la somme de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine (DSU), de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

$$\text{DGF} = \text{DF} + \text{DSU} + \text{DSR} + \text{DNP}$$

Une baisse de la DGF est le résultat de la baisse d'une ou plusieurs de ses composantes, que ne compense pas la hausse éventuelle des autres composantes.

En conclusion sur la Dotation Forfaitaire (DF) : les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DF sont l'évolution de la population et le potentiel fiscal. Une baisse de la population peut avoir des effets à la baisse sur la DF, mais aussi à la hausse puisqu'une hausse du potentiel fiscal de la commune supérieure à la tendance nationale aura un effet à la baisse sur la DF.

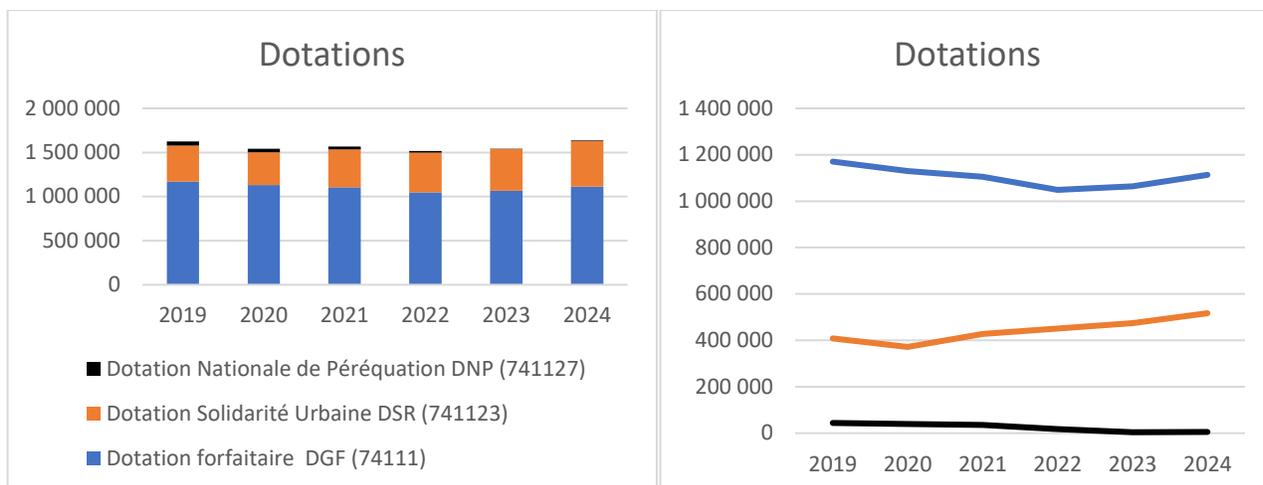
En conclusion sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DSR sont l'évolution de la population, le potentiel financier par habitant et par hectare, l'effort fiscal, la situation en zone de revitalisation rurale, le nombre de kilomètres de voirie municipale et le nombre d'enfants de 3 à 16 ans recensés dans la commune.

En conclusion sur la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DNP sont l'évolution de la population, le potentiel financier et les produits post-taxe professionnelle. Une baisse de la population a des effets à la baisse sur la DNP, pour la part principale comme pour la part majoration ; une hausse du potentiel financier supérieur à la tendance nationale a un effet à la baisse sur la DNP part principale ; une hausse des produits post-taxe professionnelle de la commune plus dynamique que la tendance nationale a un effet à la baisse sur la DNP part majoration.

Depuis maintenant 2 ans, la Ville d'Ambérieu en Bugey voit la tendance légèrement s'inverser concernant les dotations étatiques. Ainsi, de nouveau, la DGF croit, en lien avec l'évolution des enveloppes nationales. Pour mémoire, cette hausse devrait se poursuivre en 2025, les enveloppes ayant également été réévaluées.

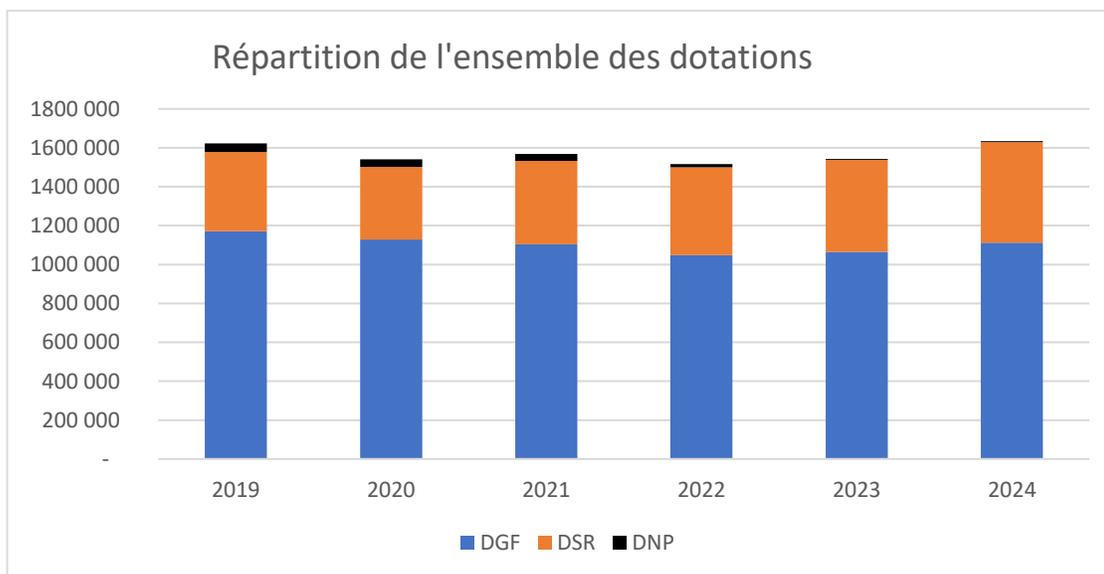
ÉVOLUTION DES DOTATIONS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution période
Dotation forfaitaire DGF (74111)	1 170 467	1 129 177	1 104 550	1 048 617	1 064 062	1 112 812	-4,93%
Dotation Solidarité Urbaine DSR (741123)	408 441	371 596	428 231	450 494	474 181	516 868	26,55%
Dotation Nationale de Péréquation DNP (741127)	44 033	39 630	35 667	17 834	3 962	4 754	-88,00%



ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – CCPA

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
Attribution de compensation (communauté de communes 73211)	2 269 079	2 269 079	2 269 079	2 269 080	2 269 080	2 269 080	0,00%



ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE LA COMMUNE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL
Dotation forfaitaire - compte 74111	1 170 467	1 129 177	1 104 550	1 048 617	1 064 062	1 112 812	-0,82%
Dotation Solidarité Urbaine - compte 741123	408 441	371 596	428 231	450 494	474 181	516 868	4,42%
Dotation Nationale de Péréquation - compte 741127	44 033	39 630	35 667	17 834	3 962	4 754	-14,87%
Dotation Solidarité Communautaire (cotisation foncière des entreprises versée par l'EPCI 73212	986 473	986 473	1 021 000	985 620	1 049 564	1 031 629	0,76%
FNGIR - compte 73221	102 132	102 132	102 132	102 132	102 132	104 797	0,43%
Attribution de compensation (communauté de communes - 73211)	2 269 079	2 269 080	2 269 080	2 269 080	2 269 080	2 269 080	0,00%
TOTAL	4 980 625	4 898 088	4 960 660	4 873 777	4 962 981	5 039 940	0,20%
Montant par Habitant *	343	339	340	336	338	331	-0,60%

FOCUS SUR LA DGF

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution sur la période
Dotation forfaitaire - compte 74111	1 170 467	1 129 177	1 104 550	1 048 617	1 064 062	1 112 812	-4,93%
Par habitant	112	107	108	99	105		
Moyenne de la strate	177	176	174	132	180		

La DGF fait état d'une hausse de 4.58 %, faisant elle-même suite à une hausse de 1.47 % l'année dernière. Néanmoins, le ratio demeure très en deçà de celui des communes de même strate, même si l'enveloppe globale de la DGF a de nouveau été augmentée par l'Etat et devrait ainsi permettre de poursuivre cette légère augmentation.

ÉVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITÉ

Les taux d'impositions sont inchangés depuis plusieurs années. Cependant, pour 2021, suite à la suppression de la taxe d'habitation, la Ville s'est vue dotée de la part « foncier bâtie » du Département. De fait, le taux a mécaniquement été augmenté pour couvrir les recettes disparues de la TH. Cependant, dans les faits, les taux demeurent inchangés depuis plusieurs années.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation (TH)	12,25%	12,25%	0%*	0%*	0%*	0%*	0%*
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	23,28%	23,28%	37,25%**	37,25%**	37,25%**	37,25%**	37,25%**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	48%	48%	48%	48%	48%	48%	48%

*TH en voie d'extinction

**Avec ajout de la part départementale en remplacement de la TH

Moyenne départementale et nationale des taux

TFB	Taux - Moyenne départementale	Taux - Moyenne nationale	TFNB	Taux - Moyenne départementale	Taux - Moyenne nationale
2019	15,19	21,19	2019	48,43	49,67
2020	15,22	21,59	2020	48,52	49,72
2021	21,62	37,72	2021	49,79	50,14
2022	30,83	38,28	2022	49,25	50,44
2023	31,35	39,42	2023	49,60	50,82

Bases et produits fiscaux

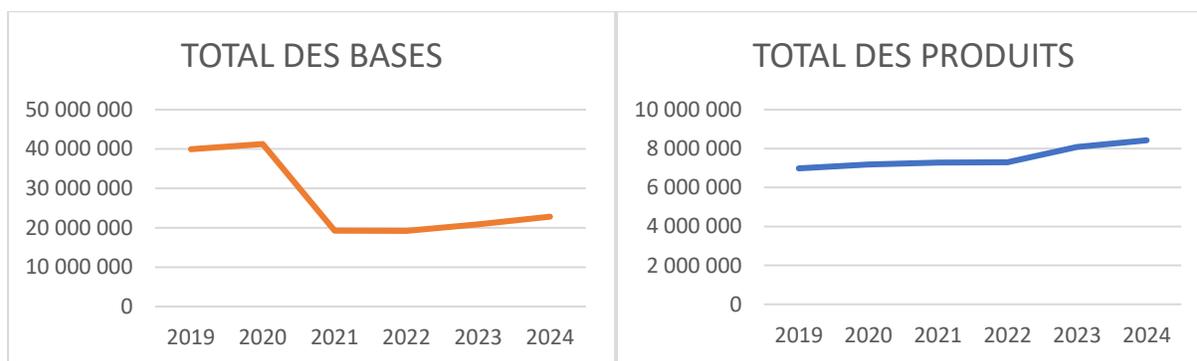
BASES sur déclaration N-1	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18 765 000	19 050 000	19 371 000	19 168 668	20 107 111	21 367 703	6,27%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54 300	55 900	51 300	49 630	50 499	54 138	7,21%
Taxe d'habitation	21 165 000	22 166 000	22 410 000	87 841*	730 023	1 436 339	96,75%
TOTAL DES BASES	39 984 300	41 271 900	19 306 139	19 218 298	20 887 633	22 858 180	9,43%

*Suite à la disparition progressive de la TH, la base anciennement TH est en forte diminution, cette dernière étant compensé par une partie de la TFPB du département. En revanche, les locaux meublés, vacants et les résidences secondaires y sont désormais soumis.

PRODUIT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 364 492	4 434 840	4 509 569	7 188 251**	7 964 423	8 250 130	3,59%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26 064	26 832	24 624	23 822	25 872	26 784	3,53%
Taxe d'habitation	2 592 712	2 715 335	2 745 225	87 841*	95 777	147 735	54,25%
TOTAL DES PRODUITS	6 983 268	7 177 007	7 279 418	7 299 914	8 086 072	8 424 649	4,19%

*TH en voie d'extinction

**Avec ajout de la part départementale en remplacement de la TH



BASES - MONTANT PAR HABITANT	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	1 447	1 527	1 544	1 551	50	98
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 283	1 312	1 343	1 346	1 385	1 457
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4	4	4	4	3	4
PRODUIT - MONTANT PAR HABITANT						
Taxe d'habitation	177	187	189	190	6	12
Taxe foncière sur les propriétés bâties	298	305	313	312	534	543
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2	2	2	2	2	2

L'AUTOFINANCEMENT

Le **chapitre 021**, « virement de la section de fonctionnement », en recette d'investissement et le **chapitre 023**, « virement à la section d'investissement », en dépenses de fonctionnement, de montant égal, sont destinés à traduire *dans le budget* l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (l'autofinancement).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
021/023	1 399 543 €	-100 084 €	104 086 €	364 914 €	105 936 €	226 121 €

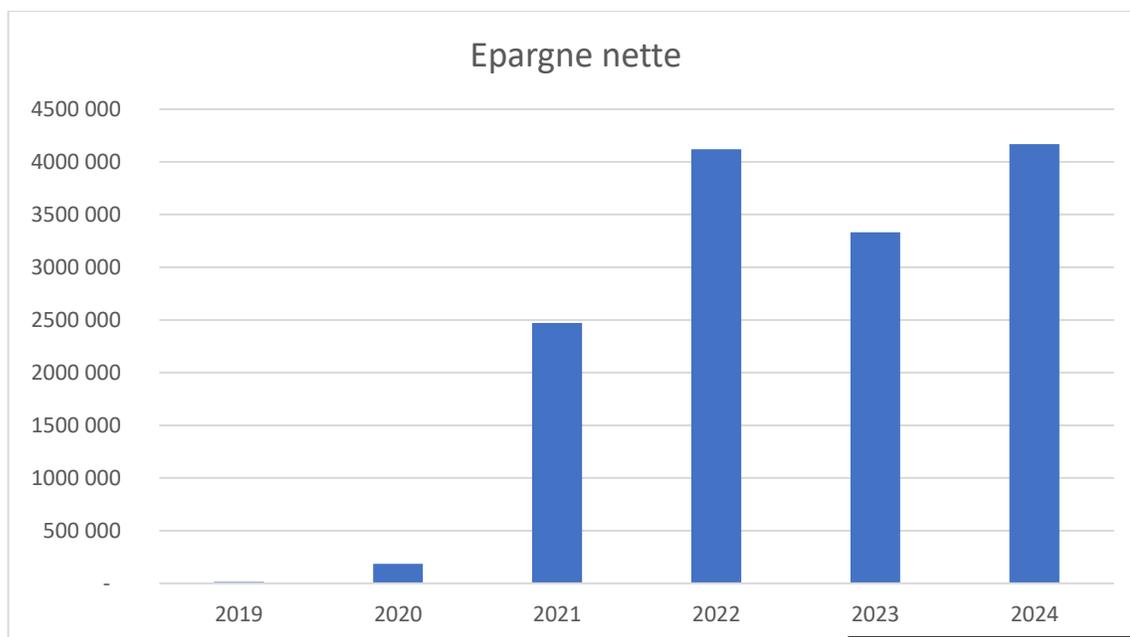
Pour mémoire l'autofinancement résulte de l'équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement avant imputation du capital dette. Etant donné l'amélioration des ratios entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, combinée à la diminution du remboursement des intérêts de la dette, l'autofinancement apparaît en nette augmentation et permet de financer les dépenses d'investissement.

L'ÉPARGNE NETTE

Méthode de calcul de l'épargne nette

Epargne nette = Epargne brute – capital de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total cumulé
Epargne nette	12 963	185 307	2 470 706	4 121 547	3 332 564	4 169 309	14 292 397



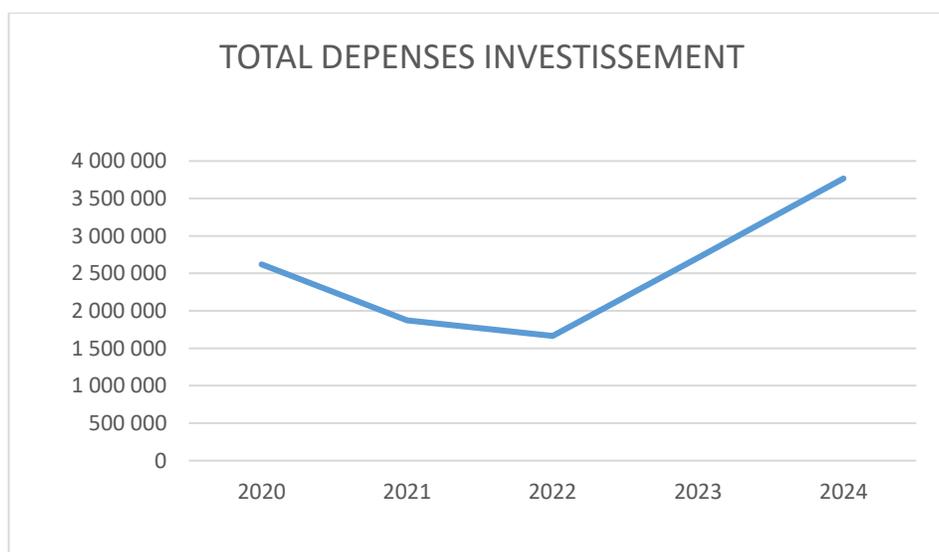
• SECTION INVESTISSEMENT

L'effort d'équipement s'élève à **12 635 276 €** pour les 5 années écoulées.

Les projets structurants ont été amorcés depuis 2024 et par conséquent les dépenses d'investissement sont en augmentation, dépenses qui seront proposées encore en croissances pour 2025.

LES DÉPENSES

CHAPITRE	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	TOTAL PERIODE
20 Etudes logiciel fonds de concours	44 644	29 305	161 401	95 996	256 721	588 066
204 Subventions versées	12 363	0	0	29 800	0	42 163
21 Acquisitions foncières matériels	19 397	971 983	1 224 054	1 409 460	1 467 711	5 092 606
23 Travaux constructions	2 243 762	608 419	222 053	1 118 762	1 920 399	6 113 395
27 EPF (portage financier)	298 077	264 081	57 427	57 427	122 033	799 046
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 618 243	1 873 789	1 664 935	2 711 445	3 766 864	12 635 276



La répartition des investissements principaux s'établit comme suit :

Intitulé	Montant des travaux	Subventions obtenues sur certaines programmes
PROJETS STRUCTURANTS		
PARKING RUE VINGTRINIER	240 823	
AMENAGEMENT URBAIN - CŒUR DE VILLE	105 962	5 333
RENOUV MOBILIER URBAIN + WC PUBLICS	84 536	
AGENCEMENTS ET EQUIPEMENT JARDIN CATTIN	65 117	
CONTOURNEMENT EST	44 533	
AMENAGEMENT URBAIN (Place Sépard)	32 868	
TECHNIQUES		
DEMOLITIONS DES 4 COINS	573 337	399 000
TOITURE	159 000	141 321
ECLAIRAGE PUBLICS + RELAMPAGE	124 936	43 035
AMENAGEMENT BUREAUX ET SALLE DE REUNION PANHARD	100 732	
PONTS DU GARDON	81 045	
TRAVAUX EGLISE SAINT SYMPHORIEN	72 708	
PARKING SARRAIL	69 700	
PARC AUTO (acquisition et réparation)	63 796	
PISTE CYCLABLE AVENUE LEON BLUM	57 125	
RESTRUCTURATION PPE	55 191	
ACQUISITIONS FONCIERES	48 519	
AMENAGEMENT JARDINS PARTAGES - LA COMBETTE	33 463	
RUE MARTIN LUTER KING	31 218	93 331
ALTERNAT DES ALLYMES	28 887	
CLOTURE MARTIN LUTER KING	17 589	
REPARATION VITRES MJC SUITE A VENDALISME	13 958	
SYSTEME ANTI-PIGEONS	10 800	
CLOTURE PISTE ST EXUPERY/PARKING JACQUINOD	10 784	
MURS RUE PENSIONNAT+DES ARENES	10 176	
REFLECTION HALL GUSTIN SALLE OMNISPORTS	9 258	
MATERIELS ESPACE VERT	7 277	
BARRIERE GRAND DUNOIS	6 960	
BENNE CIMETIERE	6 840	
PUITS PERDU PLACE JULES FERRY	5 407	
BANCS PUBLICS	4 597	
ENFANCE		
REMISE EN ETAT DES SALLES DE CLASSE	50 513	
SECHE MAIN DYSON DANS LES ECOLE	15 289	
SUPPRESSION FOSSES ECOLE JF	12 537	

ETUDE PROSPECTIVE SCOLAIRE	10 680	
PEINTURE PREAU MAT JEAN JAURES	10 373	
AUTO-LAVEUSE	6 759	
BACS POTAGERS ECOLES	3 984	
EQUIPEMENT SCLOAIRE	3 379	
SPORT/CULTURE		
SECHE MAIN DYSON DANS LES BATIMENTS PUBLICS	25 268	
MENUISERIE GYMNASSE CORDIER	13 448	
ETUDE ARCHITECTURALE CHATEAU DE SAINT GERMAIN	13 248	
TABLEAUX DES SCORES GYMNASSE	11 369	1 244
AUTO-LAVEUSE VESTIAIRE FOOTBALL+RUGBY	8 179	
CAGE DE BUTS MOBILE	7 568	
POLITIQUE DE LA VILLE/CLSPD		
VIDEO PROTECTION (action 2022+2023+2024)	178 331	35 297 ¹
CABINET MEDICAL	9 168	
PANNEAU D'INFORMATION	2 415	
ESPACE 1500		
EQUIPEMENTS SON ET LUMIERE	56 149	
DESENFUMAGE GALERIE MALRAUX	53 472	
RELAMPING	35 695	
REPLACEMENT PORTE + FENETRE/VOLET	16 151	
SECHE MAIN DYSON	9 781	
EQUIPEMENT	5 040	
INFORMATIQUE		
LICENCES, MATERIELS ET AUTRES	56 940	
RESEAU DE FIBRE OPTIQUES		155 447 ²
SITE INTERNET (accessibilité personne handicapé)	2 976	
CIMETIERE		
REPRISE DE CONCESSIONS	23 804	
SECURITE		
PEI + armoires extérieures	80 135	11 849

¹ Reste à percevoir en 2025 le solde des opérations soit un total de subventions d'un montant de 81 811€

² Subventions reçues en amont des dépenses portées par la Ville

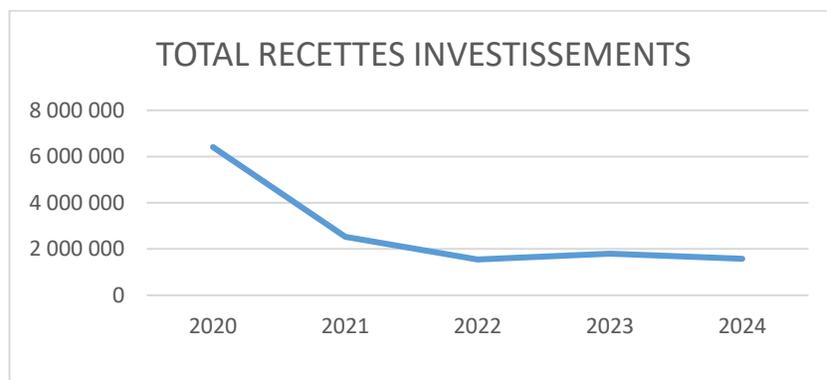
LES RECETTES

A l'instar des recettes de fonctionnement, les recettes d'investissement accusent également un ralentissement avec principalement la baisse des immobilisations financières en lien avec la cession de Guy Noel.

En revanche, les dépenses d'investissement en lien avec des chantiers de restructuration s'amorçant, la Ville perçoit et obtiendra davantage de subventions d'investissement (+ 211.84 %) soit une augmentation de 694 580 €. Il devrait en être de même en 2025 où des demandes de subventions ont été adressées en lien avec les chantiers de la mandature. Bien évidemment, cela s'accompagne de l'augmentation des dépenses d'investissements qui viendront par la même occasion diminuer les fonds propres de la Ville.

CHAPITRE	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	TOTAL PERIODE
10 Dotations fonds divers et réserve (sans 1068)	1 014 680	617 731	716 573	595 756	554 861	3 499 601
13 Subventions d'investissement	1 123 547	1 892 480	807 627	327 877	1 022 457	5 173 989
27 Autres immobilisations financières	21 086	22 160	23 289	873 560	6 312	946 407
16 Emprunts	4 249 812*	0	0	0	0	4 249 812*
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	6 409 125	2 532 372	1 547 489	1 797 193	1 583 630	13 869 809

*Renégociation de l'emprunt global



SYNTHESE

La situation financière de la Ville d'Ambérieu en Bugey est aujourd'hui stabilisée.

Le résultat de l'exercice laisse apparaître une épargne nette qui se maintient à un niveau significatif, avoisinant les 4 millions d'euros confirmant la capacité de financement de la Ville et son actuelle sécurité financière.

Elle permet donc d'amorcer et de porter différents chantiers structurants, et ce sur les fonds propres de la Ville. De fait, la capacité de désendettement de la Commune s'apure et laissera ainsi une possibilité d'emprunt améliorée et conséquente lorsque celui-ci sera nécessaire dans le futur pour porter d'autres projets structurants.

On constate que les recettes sont néanmoins ralenties, confirmant la nécessité de demeurer prudents dans les perspectives et toujours aussi rigoureux dans l'analyse et la validation des dépenses.

Pour cela, la Ville est amenée à poursuivre son effort de maîtrise sur le fonctionnement et notamment sur les postes principaux à savoir les charges générales et la masse salariale.

ANALYSE ET RESULTATS PREVISIONNELS 2024

FOCUS SUR L'ANNEE 2024

Les résultats de l'année 2024 viennent confirmer ceux de l'année précédente et entérinent la stabilité de la collectivité.

Aujourd'hui, les marges de manœuvre dégagées au fil des ans vont permettre de porter pleinement les ambitions sur Cœur de Ville et ainsi offrir une renaturation au centre-ville ainsi que le premier espace piéton apaisé. Ce projet a été amorcé en 2024 et s'accompagne d'un ensemble d'aménagements réalisés en 2024.

De fait, les résultats d'investissement 2024 s'établissent à - 132 659.73 €, les restes à réalisés pour leur part à -539 302.06 €. Parallèlement, la vigilance accrue sur le fonctionnement, en vue de maintenir un certain autofinancement, permet de constater un résultat de 2 120 871.48 €. Ainsi, le résultat de clôture 2024 s'élève à 1 448 909.69 €. Les résultats cumulés sont de 9 598 028.64€.

Il ne fait donc aucun doute que la situation de la Ville est parfaitement stable et maîtrisée. Cependant, au regard des perspectives évoquées ci-avant, le contrôle et la prudence resteront de mise pour les projections à venir.

REALISATION DU BUDGET 2024

Chapitre	Intitulé	Budgété	Réajustement	Total BP	Réalisation	Taux réalisé
O11	Charges à caractère général	5 183 792	2 681 071	7 864 863	4 394 291	55,87%
O12	Charges de personnel	9 004 549	568 215	9 572 765	8 783 408	91,75%
O14	Atténuation de produits	265 000	565 000	830 000	228 263	27,50%
65	Autres charges de gestion courante	1 915 037	149 272	2 064 309	1 877 768	90,96%
66	Charges financières	165 155	55 000	220 155	143 545	65,20%
67	Charges exceptionnelles	33 680	448 300	481 980	2 027	0,42%
68	Provisions pour risques	23 300	100 000	123 300	16 414	13,31%
O42	Dotation aux amortissements	980 000	1 000 000	1 980 000	2 602 720	131,45%
O23	Virement à la section d'investissement	226 121	3 872 458	4 098 579	0	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 796 635	9 439 316	27 235 951	18 048 436	66,27%
OO2	Solde d'exécution n-1	0	8 550 170	8 550 170	8 550 170	
O13	Atténuation de charges	62 100	30 616	92 716	117 678	126,92%
70	Produits des services	1 142 654	28 000	1 170 654	1 146 067	97,90%
731	Fiscalité locales	9 564 269	-33 219	9 531 050	9 817 000	103,00%
73	Impôts et taxes	3 370 132	41 630	3 411 762	3 413 056	100,04%
74	Dotations, subventions et participations	2 731 457	189 691	2 921 148	3 103 939	106,26%
75	Autres produits gestion courante	680 867	0	680 867	730 364	107,27%
76	Autres produits financiers	156 318	54 415	210 733	232 535	110,35%
77	Produits exceptionnels	14 288	0	14 288	985 158	6895,23%
O42	Opérations d'ordre entre section	74 550	578 013	652 563	615 116	94,26%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		17 796 635	9 439 316	27 235 951	28 711 084	105,42%
10	Dotations fonds divers et réserves	0	72 335	72 335	0	
13	Subventions d'investissements reçues	0	448 300	448 300	12 598	
16	Emprunt	1 011 234	0	1 011 234	1 011 234	100,00%

20	Immobilisations incorporelles	192 144	600 767	792 911	256 721	32,38%
204	Subventions d'équipements versées	5 000	200 624	205 624	0	0,00%
21	Immobilisations corporelles	1 317 580	686 838	2 004 418	1 467 711	73,22%
23	Immobilisations en cours	2 519 445	1 973 531	4 492 976	1 920 399	42,74%
27	Autres immobilisations financières	57 427	100 000	157 427	122 033	77,52%
OO1	Solde d'exécution n-1	0	401 052	401 052	401 052	
O40	Opérations d'ordre entre section	74 550	578 013	652 563	615 116	94,26%
O41	Opérations patrimoniales	480 000	0	480 000	452 370	94,24%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 657 380	5 061 460	10 718 840	6 259 234	58,39%
OO1	Solde d'exécution n-1	0	0	0	0	
O24	Produits de cession	1 148 130	0	1 148 130	0	0,00%
10	Dotations fonds divers et réserves	689 653	947 778	1 637 430	1 592 633	97,26%
13	Subvention d'investissement reçues	1 090 040	191 778	1 281 818	1 022 457	79,77%
16	Emprunts et dettes assimilés	950 554	-950 554	0	0	0
23	Immobilisations en cours	49 031	0	49 031	49 031	100,00%
27	Autres immobilisations financières	6 311	0	6 311	6 312	100,00%
O40	Dotations amortissements	980 000	1 000 000	1 980 000	2 602 720	131,45%
O41	Opérations patrimoniales	517 540	0	517 540	452 370	87,41%
O21	Virement à la section de fonctionnement	226 121	3 872 458	4 098 579	0	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 657 380	5 061 460	10 718 840	5 725 523	53,42%

FOCUS SUR LA MASSE SALARIALE

Structures des effectifs

- 222 agents au 31 décembre 2024
- Représentant 191.34 agents en équivalent temps plein
- 168 femmes et 54 hommes
- Répartition par catégorie :
 - ❖ 8 % en catégorie A
 - ❖ 14 % en catégorie B
 - ❖ 77 % en catégorie C

ANNEE	2024
Titulaires	169
Congé parental	0
Disponibilité	7
Détachement	0
Contractuels	46
Contrats aidés	0
Effectif Total	222
Equivalent temps plein	191,34

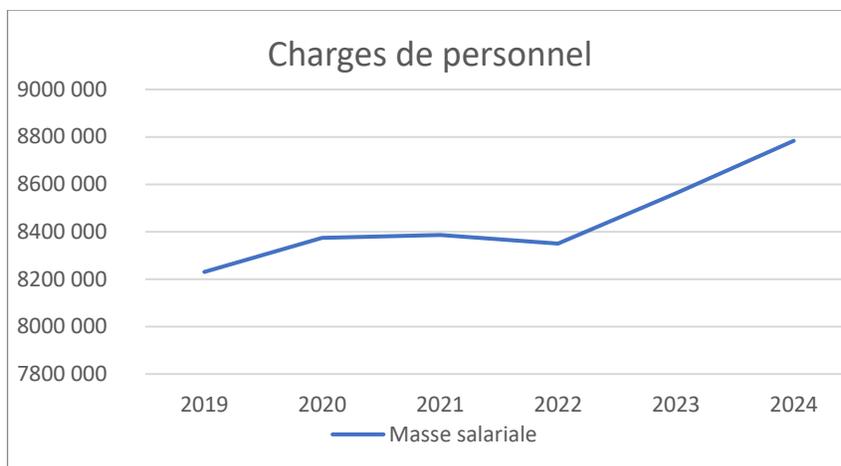
Dépenses de personnel

Le budget réalisé de l'année 2024, s'élève à 8 783 408 euros, soit une augmentation de 2.59 % au regard de 2023. Depuis 2019, la masse salariale a progressé de 6.72 %, sur une moyenne de 1.12 % par an ce qui apparait particulièrement stable ne serait-ce qu'au regard de l'effet mécanique du GVT (glissement, vieillissement, technicité).

Conformément à la réglementation imposant un retour aux 1 607 heures annuelles, la réforme du temps de travail est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2022. Ainsi, l'ensemble des personnels à temps pleins sont soumis à un régime réglementaire de 1 607 h.

Les avantages en nature concernent un nombre limité de personnes : 9 agents bénéficient d'un repas sur le temps du déjeuner. Aucun agent ne bénéficie de logement de fonction ni de véhicule de fonction.

Année	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Masse salariale	8 230 303	8 374 309	8 385 675	8 350 157	8 561 747	8 783 408



La répartition des heures supplémentaires s'établit comme suit :

2019	1 427 heures	25 989,56€
2020	567 heures	10 175,24€
2021	1 039 heures	20 567,95€
2022	1 370 heures	27 126,00 €
2023	1 342 heures	28 505,00€
2024	1 567 heures	32 490,00 €

La répartition de la masse salariale s'établit comme suit :

6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LA CCPA	0
6218	AUTRES PERSONNEL EXTERIEUR	18 281
631	IMPOTS, TAXES ET VERS SUR REMUNERATIONS	0
6331	VERSEMENT TRANSPORT	0
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	24 568
6333	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	26
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA	100 720
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	3 934 348
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	48 640
64113	NBI	26 906
64114	PERSONNELS TITULAIRES - INDEMNITE INFLATION	0
64118	AUTRES INDEMNITES	1 135 331
64131	REMUNERATIONS	898 833
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	10 200
64134	PERSONNELS NON TITULAIRES - INDEMNITE INFLATION	0
64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	169 483
64168	AUTRES EMPLOIS AIDES	0
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	41 110
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	916 554
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 300 761
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	42 515
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	31 306
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	6 402
64731	ALLOCATION DE CHOMAGE VERSEE DIRECTEMENT	14 438
64751	MEDECINE DU TRAVAIL - VISITES MEDECINS AGREES	16 296
64752	VISITES EXPERTISES MEDICALES	2 437
6478	AUTRES CHARGE SOCIALES	1 792
64881	AUTRES CHARGES (FRAIS DE SEJOUR LOISIRS)	0
64882	COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)	42 460
Sous-total chapitre 012		8 783 408

LES ELEMENTS PREVISIONNELS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

GESTIONNAIRES	BP 2024	BP 2025	Evol % / réajust	CHAPITRES	BP 2024	BP 2025	Evol % / réajust
PROJETS	50 076	6 000	-88,02%	013 - Atténuations de charges	62 100	75 000	20,77%
DST (avec les fluides)	2 974 037	2 524 306	-15,12%	70 - Produits des services et du domaine	1 142 654	1 075 511	-5,88%
LOCINDUS	52 256	46 714	-10,61%	73 - Impôts et taxes	3 370 132	3 406 762	1,09%
REGIE	30 800	36 650	18,99%	731 - Fiscalités locales	9 564 269	9 680 142	1,21%
DAEVS	741 429	997 785	34,58%	74 - Dotations et participations	2 731 457	2 844 757	4,15%
JEUNESSE	49 000	71 765	46,46%	75 - Autres produits de gestion courante	680 867	775 545	13,91%
DAVC (inclus piscine)	1 242 734	1 185 787	-4,58%	76 - Produits financiers	156 318	133 545	-14,57%
ESPACE 1500	371 576	270 541	-27,19%	77 - Produits exceptionnels	14 288	10 000	-30,01%
DGS	440 569	400 118	-9,18%	78 - Reprise sur amortissements		4 414	
INFORMATIQUE	273 318	297 316	8,78%	042 - Opérations d'ordre entre section	74 550	131 305	76,13%
POLICE MUNICIPALE	22 689	36 630	61,44%				
COMMUNICATION	40 667	54 311	33,55%				
RESPOP	6 150	6 990	13,66%				
SECURITE	95 277	77 614	-18,54%				
RH	9 284 037	9 482 779	2,14%				
FINANCES	1 895 897	1 869 405	9,15%				
SS TOTAL hors résultat cumulés	17 570 514	17 364 712	-1.17 %	SS TOTAL hors résultat cumulés	17 796 635	18 136 981	1.91 %
Réserves du fait de l'intégration résultat		1 870 298					
Prélèvement 023 (= Auto financement)	226 121	8 500 000	3659,05%	002 - Excédent de fonctionnement		9 598 029	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	17 796 635	27 735 010	55,84%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	17 796 635	27 735 010	55,84%

Au regard des prévisions budgétaires annoncées, est prévue dans le BP pour 2025 une poursuite modérée de l'augmentation de la fiscalité selon l'augmentation des bases constatée ces dernières années, apurement fait de la revalorisation de plus de 7 % intervenue en 2022. L'ensemble des autres recettes sont envisagées en quasi-stagnation, même si potentiellement la DGF et la DSU devraient connaître une petite augmentation. Cependant, ces dernières n'étant a priori pas significatives, elles n'ont pas été budgétées dans un premier temps.

Parallèlement, les charges sont en diminution même si certains postes augmentent naturellement, avec notamment l'évolution significative de près de 200 000 € des dépenses de personnel en lien avec la réforme de la CNRACL, ou encore la montée en puissance du service jeunesse qui finit de se constituer (+ 46 %). Les fluides sont, eux, en significative diminution de 23.92 % (-234 000€).

En revanche, cette année, comme le Compte Financier Unique (CFU) a pu être finalisé en lien avec la Trésorerie très tôt, le résultat de l'exercice 2024 a pu être intégré. Jusqu'à ce jour, en l'absence de résultat, la Ville projetait un emprunt d'équilibre le cas échéant. Au-delà, a été intégré le résultat cumulé qui devrait être constaté. Ce dernier devant permettre de financer les projets structurants en investissement, il est directement positionné en autofinancement pour être transféré à la section investissement.

Par conséquent, l'équilibre est atteint de manière rigoureuse et dégage un important autofinancement de 8 500 000 € en lien avec les résultats cumulés des années antérieures.

BUDGET INVESTISSEMENT							
GESTIONNAIRES	BP 2024	BP 2025	Evol % / réajust	CHAPITRES	BP 2024	BP 2025	Evol % / réajust
001 - Déficit antérieur reporté		533 711		001 - Excédent d'investissement			
				1068 - Affectation résultat antérieur		1 073 013	
				021 - Virement de la section de fonctionnement	226 121	8 500 000	3659,05%
				024 - Produit de cession	1 148 130	349 694	-69,54%
040 - Opérations d'ordre entre section	74 550	131 305	76,13%	040 - Opérations d'ordre entre section	980 000	980 000	0,00%
10 - Opérations fonds divers et réserves		80 000		10 - Dotation, fonds divers de réserves	689 653	482 866	-29,98%
				13 - Subvention d'investissement reçues	1 090 040	674 697	-38,10%
16 - Opérations financières & dettes assimilées	1 011 234	1 023 636	1,23%	16 - Opérations financières & dettes assimilées	950 554	-	-100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	154 604	867 165	460,89%				
204 - Immobilisations d'équipements versées	5 000	-					
21 - Immobilisations corporelles	1 317 580	780 007	-40,80%				
23 - Immobilisations d'en cours	2 519 445	5 337 001	111,83%	23 - Immobilisations d'en cours	49 031	-	
27 - Autres immobilisations financières	57 427	47 241	-17,74%	27 - Opération d'immobilisations financières	6 311	-	-100,00%
041 - Opérations patrimoniales	517 540	1 116 620	115,76%	041 - Opérations patrimoniales	517 540	1 116 620	115,76%
SS TOTAL hors résultat cumulés	5 657 380	9 916 686	75.29 %	SS TOTAL hors résultat cumulés	5 657 380	13 176 540	132.92 %
Réserves du fait de l'intégration résultat		2 720 902					
RAR Dépenses		687 952		RAR Recettes		148 650	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 657 380	13 325 540	135,54%	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	5 657 380	13 325 540	135,54%

Concernant les dépenses, outre les dépenses récurrentes d'entretien, diverses opérations sont ambitionnées, telles :

- Les travaux d'aménagement des 4 coins (démolitions et aménagements)
- L'amorce des travaux de la rue du Parc et de réaménagement de la rue du Platre
- Etudes pour l'aménagement urbain et la construction d'un pôle d'équipements publics, place Pierre Sépard (concours MOE)
- Démolition des bâtiments situés aux abords de la place Pierre Sépard
- Finalisation des travaux sur la toiture de l'école Jules Ferry et pose de panneaux photovoltaïques
- Régénération du terrain de tennis
- Relampage en leds de différents bâtiments publics et éclairage public
- Aménagement d'un local jeunesse
- Végétalisation de la rue Alexandre Bérard (Dame Louise)
- Travaux de soutènement rue du Pensionnat
- Citerne souple au Hameau de Brey de vent
- Réalisation de la rue Rosa Parks³
- Travaux de rénovation dans les écoles
- Finalisation des alternats sur la route des Allymes
- Création de cases de columbarium

³ Dénomination sous réserve de validation du Conseil Municipal d'avril 2025

ELEMENTS STRUCTURANTS DE LA DETTE

ETAT DE LA DETTE ET EVOLUTION DES RATIOS D'ENDETTEMENT

Le niveau d'endettement est un point de vigilance significatif, car l'emprunt constitue un élément majeur des recettes de fonctionnement et son remboursement pèse lourd tant dans les dépenses de fonctionnement (intérêts) que d'investissement (capital).

Avec le travail réalisé sur les recettes de fonctionnement et l'absence de mobilisation de crédit depuis plusieurs années, l'encours de la dette, bien que toujours élevé, devient moins pesant d'année en année.

La capacité de désendettement en année s'obtient de la manière suivante :

Encours de la dette au 31/12 / épargne brute = nombre d'années



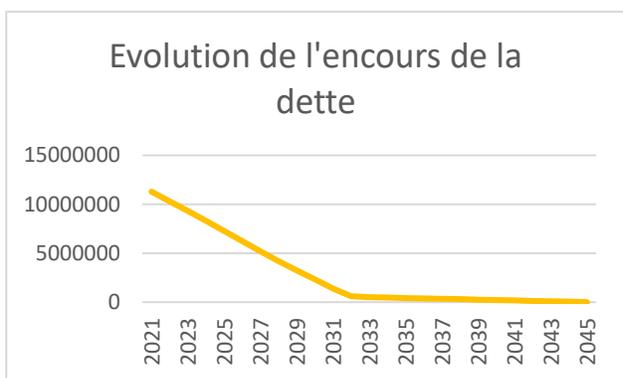
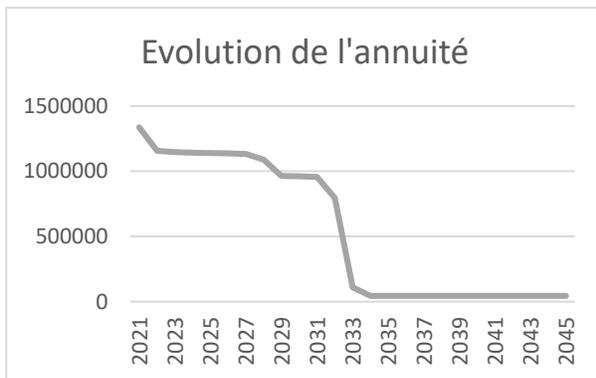
ENCOURS DE LA DETTE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12	13 094 024	12 267 266	12 445 751	11 291 390	10 301 845	9 302 799	9 292 138
Encours de la dette par habitant	895	845	824	732	667	592	583
Encours de la dette par habitant, même state au niveau national	864	838	846	816	800	801	

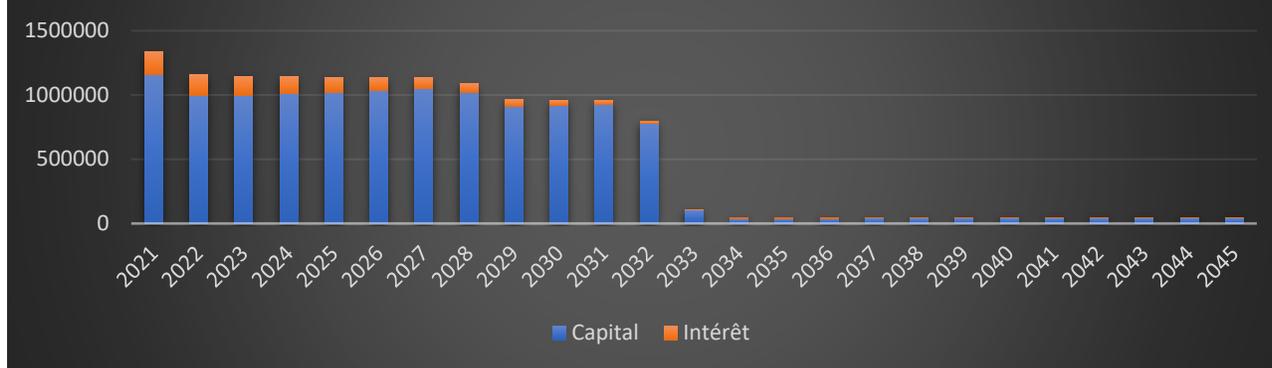
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette	12 267 266	12 445 751	11 291 390	10 301 845	9 302 799	9 292 138
Montant emprunté	900 000	4 249 812	0	0	0	0
Annuité en capital de la dette	2 121 094	1 336 394	1 336 395	1 157 134	1 150 018	1 159 482
Capital dette	1 726 758	1 160 196	1 160 196	994 372	999 046	1 011 234
Intérêts de la dette	394 336	176 198	176 198	162 762	150 972	148 248
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	74,39%	77,16%	66,55%	55,52%	48,64%	47,52%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	12,86%	8,29%	7,88%	6,24%	6,01%	5,93%

EVOLUTION DE LA DETTE JUSQU'A SON EXTINCTION

Année	Capital	Intérêt	Annuité	Encours
2021	1 160 196,37	176 198,45	1 336 394,82	11 291 390,23
2022	994 371,55	162 762,28	1 157 133,83	10 301 844,80
2023	999 045,95	150 972,37	1 150 018,32	9 302 798,85
2024	1 011 233,88	148 248,49	1 159 482,37	9 292 137,69
2025	1 023 636,35	130 455,32	1 154 091,67	8 280 903,81
2026	1 036 257,53	112 560,97	1 148 818,50	7 257 267,46
2027	1 049 101,52	94 442,57	1 143 544,09	6 221 009,93
2028	1 021 754,25	76 160,94	1 097 915,19	5 171 908,41
2029	911 361,13	59 956,18	971 317,31	4 150 154,16
2030	920 925,18	45 113,99	966 039,17	3 238 793,03
2031	930 633,35	30 126,37	960 759,72	2 317 867,85
2032	781 723,13	15 141,21	796 864,34	1 387 234,50
2033	103 526,32	5 166,33	108 692,65	605 511,37
2034	39 956,65	4 166,48	44 123,13	501 985,05
2035	40 288,29	3 834,84	44 123,13	462 028,40
2036	40 622,69	3 500,44	44 123,13	421 740,11
2037	40 959,86	3 163,27	44 123,13	381 117,42
2038	41 299,82	2 823,31	44 123,13	340 157,56
2039	41 642,61	2 480,52	44 123,13	298 857,74
2040	41 988,24	2 134,89	44 123,13	257 215,13
2041	42 336,75	1 786,38	44 123,13	215 226,89
2042	42 688,14	1 434,99	44 123,13	172 890,14
2043	43 042,45	1 080,68	44 123,13	130 202,00
2044	43 399,71	723,42	44 123,13	87 159,55
2045	43 759,84	363,21	44 123,05	43 759,84



Evolution capital et intérêts



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2024-2029

La projection proposée, qui permettra d'avoir une vision sur 6 ans, a comme base de départ l'année 2025, puisqu'il s'agit pour la Commune des dernières bases connues au jour de l'établissement du ROB. Il convient en revanche d'être vigilant, de nombreux indicateurs étant en pleine évolution au regard du caractère particulièrement mouvant des politiques nationales et des orientations en termes de finances publiques.

LES INDICATEURS D'ÉVOLUTION DES DOTATIONS

Les simulations de la DGF reposent sur les hypothèses suivantes :

- Poursuite de l'évolution de la population : + 0,8 % par an (contre une moyenne d'évolution de 1,94% entre 2014-2020).
- Hausse modérée du potentiel financier et fiscal par habitant de la commune sous l'effet d'une hausse des bases de foncier bâti (effet de l'urbanisation et de la valorisation des bases) et de la croissance économique du territoire.

DOTATION FORFAITAIRE (DF)

La dotation forfaitaire est marquée par une baisse constante depuis de nombreuses années. En 2023, une évolution de l'enveloppe nationale est intervenue, inversant, pour la première fois, légèrement la tendance et faisant état d'une très légère augmentation de 15 000 €. Cette augmentation d'enveloppe a été reconduite par l'Etat pour 2024 et également en 2025.

Néanmoins, les variations étant très légères, il est proposé pour le moment de figer la recette actée en 2024 sur les années à venir, l'Etat semblant vouloir mobiliser la DGF comme gage de stabilisation des finances publiques locales.

	2024	2025	2026	2026	2027	2028	2029
Dotation forfaitaire	1 064 062	1 064 062	1 064 062	1 064 062	1 064 062	1 064 062	1 064 062

DOTATION SOLIDARITE URBAINE (DSU)

La DSU a subi une augmentation de près de 56 000 € en 2023 puis a été réévaluée pour atteindre 516 868 € en 2024. Ainsi, tout en conservant une certaine prudence de rigueur, le montant a été réévalué, d'autant que l'enveloppe accordée nationalement en 2025 est également en légère hausse.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DSU	460 000	516 868	510 000	510 000	510 000	510 000

DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)

Une augmentation de près de 22 % (854 €) est constatée sur cette dernière année. Ainsi, en 2021, elle s'élevait à 35 667€ pour s'effondrer à près de 17 800 € en 2022, puis à 3 900€ en 2023 avant de remonter à 4 754€ en 2024. Aussi, il est proposé de projeter cette très légère augmentation, l'enveloppe concernée étant elle-même très faible.

	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation de péréquation	3 900	4 754	4 754	4 754	4 754

L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 – 2029

Malgré de significatives avancées ces deux dernières années, la prudence reste de mise au regard du caractère incertain du climat dans lequel nous évoluons actuellement, les crises diverses se succédant.

Cependant, il convient d'actualiser les bases concernant les dépenses réelles de fonctionnement qui sont à prendre en compte selon les éléments suivants :

- Une évolution de près de 1.20 % des dépenses à caractère général au regard des tendances constatées. Cependant, dans un souci de sécurité, les fluides sont conservés avec une hausse annuelle de 5 %.
- Une évolution globale de 10 % des dépenses de personnel sur la période afin d'absorber l'évolution naturelle de la masse salariale et les réformes à venir.
- Une augmentation du fonds de péréquation pour près de 5 % sur la période.

L'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 – 2029

- Pas d'augmentation des taux d'imposition. Un dynamisme naturel de 2% par an en lien avec les bases fiscales.
- Un gel des recettes issues des produits des services identiques à 2024.
- Une stagnation des dotations
- Stabilité ou faible évolution des autres recettes de fonctionnement.

L'EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 – 2029

Les dépenses d'investissement projetées d'ici la fin de la période sont en lien principalement avec les programmes étatiques pour lesquels la Ville s'est engagée.

Ainsi, d'ici fin 2025, la grande majorité de la requalification du centre-ville et de la place Robert Marcelpoil en lien avec le programme Cœur de Ville devrait être réalisée. Le coût global d'aménagement de l'ensemble des opérations s'élève à 3.7 M d'€ qui sont à ce jour presque intégralement portés par la Ville, l'Etat ne disposant pas de financements dédiés au Cœur de Ville. Les seules subventions certaines à ce jour concernent les démolitions, pour lesquelles la CCPA autorise jusqu'à 50 000€ par bâtiment, sous réserve de compensation ou reconstruction. Des demandes de subvention ont néanmoins été sollicitées auprès de l'ensemble des partenaires et fonds susceptibles de pouvoir concourir au financement de ces aménagements mais sans certitudes à ce stade. L'effort concernant cet aménagement est par conséquent très engageant et lourd pour la Commune.

En complément et afin de poursuivre la requalification globale du centre-ville, dans un souci d'apaisement des modes de circulation, à l'automne 2025, la Ville lancera la réalisation de la rue du Parc concomitamment au réaménagement de la rue du Plâtre, qui aura vocation à dévier le trafic du centre-ville et ainsi permettre une nouvelle liaison plus directe sans impact pour les espaces apaisés que la Ville entend réaliser notamment le long de l'axe Alexandre Bérard. Ce projet, dont les études sont en cours de finalisation, est estimé à près d'1.5 millions d'euros.

Parallèlement, suite aux déboires rencontrés avec certains partenaires concernant le réaménagement de la place Pierre Sépard, le nouveau projet proposé par la Ville à l'automne 2023 a été validé par l'Etat en janvier 2025. Par conséquent, les premières démolitions devraient intervenir à la fin du printemps 2025 parallèlement à la sélection du projet définitif. Il est rappelé que cet aménagement se compose aujourd'hui non seulement de la requalification de la place Pierre Sépard en espace piétonnier, apaisé et renaturé mais s'accompagne également de la construction d'un bâtiment permettant le relogement du centre social, la création d'une salle de quartier, d'une micro-crèche, et d'une annexe à l'Hôtel de Ville. Cet aménagement ambitieux, mais répondant pleinement aux attentes et aspirations des Ambarrois est aujourd'hui estimé à près de 9.5 millions d'euros. Pour sa part, l'ANRU accompagnera la Ville pour près de 1,15 millions d'euros. Une recherche active de subvention a donc d'ores et déjà été amorcée. Cependant, en toute transparence, cette réalisation nécessitera la mobilisation probable d'un nouvel emprunt, évalué à ce jour à 4.5 millions. Ce dernier sera rendu parfaitement possible par l'assainissement de la situation financière de la Ville. Le planning prévisionnel des travaux d'aménagement et de construction envisagés sur la place Pierre Sépard s'étale de l'automne 2026 à l'automne 2028, si ce n'est certaines démolitions qui seront amorcées dès la fin du printemps 2025.

Au-delà, en lien avec le SERA, la Ville sera amenée en 2028 et 2029 à requalifier l'avenue Aristide Briand. En effet, avec la réalisation de la nouvelle station d'épuration, il est obligatoire de déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement avant sa mise en service. De fait, le SERA assurera la reprise des réseaux et la Commune la requalification

de la surface à compter de 2028. Le coût prévisionnel de l'opération, pour la part Ville, serait de 1.8 M d'€ (hors subventions).

Parallèlement, de nombreuses dépenses concernant l'entretien des bâtiments, équipements et espaces publics sont prévues, et ce de manière récurrente.

L'EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 – 2029

Les recettes vont reposer sur plusieurs piliers. Tout d'abord, les projets réalisés bénéficieront de subventions des différents partenaires, ainsi que des fonds de concours mis en place par la CCPA. Sur la période 2024 – 2029, ce sont près de 3.2 M d'€ de subventions qui sont attendus. Ne sont pas encore comptabilisées dans les chiffres évoqués ci-après les potentielles subventions sur Sémard, hors ANRU.

Également, le FCTVA et la taxe d'aménagement viendront abonder les recettes d'investissement. Le FCTVA (16,404%) est perçu en N+2, appliqué sur 90 % des dépenses d'équipement. Ces dernières étant en hausse, le FCTVA suivra naturellement.

Les recettes seront, ponctuellement, complétées par certaines cessions, mais ces dernières, déjà fortement accrues ces dernières années, ne pourront se poursuivre, le parc immobilier de la Ville étant désormais largement optimisé.

En tout état de cause, la mobilisation de l'emprunt ne sera pas nécessaire sur ce mandat, conformément aux engagements pris. De fait, les différents investissements répondent au montant des fonds propres accumulés sur la période.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION 2024 – 2029

	BP 2025	Projection 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029
Produits de gestion courantes de fonctionnement (A)	17 857 717	17 788 350	17 978 377	18 233 905	18 435 071
Charges de gestion courantes de fonctionnement (B)	16 406 334	17 104 440	17 299 202	17 499 379	17 696 642
Epargne de gestion (C = A - B)	1 451 383	683 910	679 175	734 526	738 428
Résultat financier (D) (chapitre 76 -chapitre 66)	- 9 832	- 235 561	- 217 443	- 199 161	- 182 956
Résultat exceptionnel (E) (chapitre 77+78-chapitre 67-68)	- 20 586	- 10 000	- 10 000	- 10 000	- 10 000
Epargne brute (F = C + D + E)	1 420 965	494 349	499 032	563 530	574 045
Remboursement capital dette et assimilés (G)	1 023 636	1 036 258	1 165 431	1 138 083	1 027 690
Epargne nette (H = F - G)	397 328	- 597 909	- 713 699	- 612 718	- 482 218
Dépenses réelles d'investissement (I)	7 111 414	4 491 777	7 457 950	4 750 602	2 209 527
Dépenses d'équipement brut	6 984 173	3 323 010	6 160 010	3 480 010	1 064 669
Recettes réelles d'investissement (J)	2 809 010	1 110 000	5 063 100	791 854	220 000
Recettes FCTVA, TA et subventions	2 459 316	1 110 000	5 063 100	791 854	220 000
Cessions	349 694	-	-	-	-
Emprunts réalisés (chap. 16 hors 165 et 16449) (K)	-	-	4 500 000	-	-
Reste à réaliser de l'exercice (L)	- 500 000	- 500 000	- 500 000	- 500 000	- 500 000
Résultat de clôture (M = H - I + J + K+ L)	- 4 405 075	- 3 407 428	- 2 523 118	- 4 013 383	- 1 089 055
Résultat de clôture avec résultats cumulés antérieurs	9 812 894	6 405 466	3 882 348	- 131 035	- 1 220 090

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,56	0,54	0,54	0,54	0,54
(DRF + capital de la dette) / RRF (= MAC)	0,98	1,03	1,04	1,03	1,03
Taux d'équipement (= Equipement brut / RRF)	0,39	0,19	0,34	0,19	0,06
Encours de la dette au 31/12	8 280 904	7 257 267	10 721 010	9 451 908	8 210 154
Encours de la dette / RRF	0,46	0,41	0,60	0,52	0,44
Capacité de désendettement (en années)	6	17	24	18	15

CONCLUSION

Après avoir réalisé un travail de rigueur budgétaire significatif ces dernières années, la Ville est parvenue à optimiser et stabiliser ses finances permettant aujourd'hui de dégager des marges de manœuvre conséquentes en lien avec les besoins et attentes du territoire. Ces dernières vont permettre de réaliser des projets d'envergure tout en poursuivant le désendettement essentiel de la Commune.

Ainsi, l'action Cœur de Ville sera finalisée début 2026 avec la requalification de la place Robert Marcelpoil, qui permettra de proposer aux Ambarrois un réel espace qualitatif en plein centre, renaturé, et adapté aux besoins actuels de la population et des institutions. Ce nouvel espace s'accompagnera de la poursuite de la végétalisation de l'Axe Alexandre Bérard et de l'évolution du plan de circulation, ainsi que la création de la rue du parc et le réaménagement de la rue du Platre. Les premiers espaces ont quant à eux été livrés au jardin Henri Cattin et au square Emile Guillet. L'ensemble de ces aménagements se réalise, comme évoqué ci-dessus, intégralement sur fonds propres de la Ville, les réponses aux demandes de subvention n'ayant pas encore été réceptionnées, et aucun financement dédié n'étant prévu dans le cadre de Cœur de Ville.

Au-delà, comme présenté ci-avant, différents chantiers d'envergure seront à conduire dans les quelques années à venir. Ces interventions, rendues possibles par la stabilisation des finances et l'apurement de la dette, viendront profondément marquer la Commune, avec la création d'un second espace dédié sur la place Pierre Sépard, la proposition de services municipaux en gare de manière inédite, ou encore la requalification de certains axes structurants, en collaboration avec nos partenaires.

Même si ces ambitieux projets nécessitent de mobiliser de nouveau l'emprunt, ce dernier sera fait de manière responsable, et ne remettra pas en cause la stabilité ainsi que la sécurité financière de la Ville même si l'Etat se désengage massivement des financements aux collectivités locales. Cependant, tous les efforts sont déployés pour trouver des sources de financement qui permettront de faciliter la réalisation de l'ensemble de ces chantiers.

Enfin, bien que la situation se soit fortement améliorée pour Ambérieu en Bugey, il reste indispensable de poursuivre le suivi des finances dans un cadre strict et prudent, pour prémunir la collectivité des aléas sociétaux ou économiques qui pourraient venir mettre à mal l'économie générale.

LEXIQUE

Les principaux postes de dépenses en fonctionnement

Charges à caractère général – Chapitre 011

Achats de fournitures : carburants, fournitures, entretien

Services extérieurs : prestations avec les entreprises, entretien et réparations, assurances, impôts et taxes

Dépenses de personnel – Chapitre 012

Rémunérations des titulaires, non titulaires, charges sociales : cotisations (URSSAF, ASSEDIC, caisses des retraites...)

Reversements de fiscalité – Chapitre 014

Attribution de compensation,
Contribution FPIC

Autres charges de gestion – Chapitre 65

Indemnités et formation des élus,

Subventions aux associations,

Subventions d'équilibre au budget annexe,

Participation centre nautique, CCAS,

Redevances pour concession brevets et licences informatique.

Les principaux postes de recettes en fonctionnement

Produits des services

Ventes

Tarifification des services

Impôts et taxes

Contributions directes : fiscalité des ménages set autres recettes fiscales

Attribution de compensation versée par la Communauté de Communes

Dotations et participations

Dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation nationale de péréquation (DNP)

Subvention de fonctionnement (état, région, département...)

Participations d'autres organismes (CAF...)

Compensations fiscales par l'Etat

Autres produits de gestion

Redevances (locations d'immeubles ...)

Produits exceptionnels